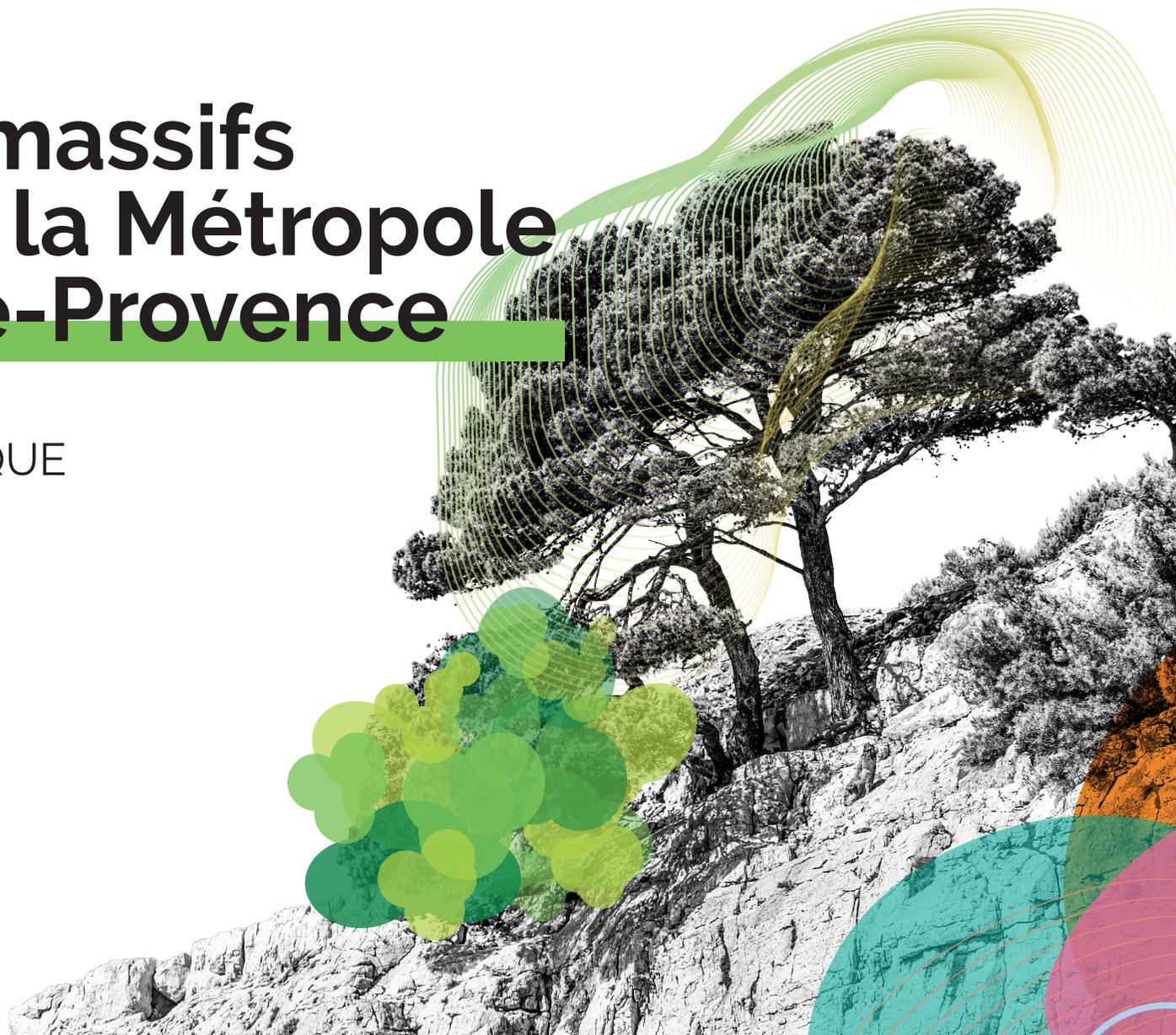


# Portrait des massifs forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence

ANALYSE CARTOGRAPHIQUE  
ET STATISTIQUE

Juin 2022





# Sommaire

4 **Propos introductif**

5 **Enjeux multifonctionnels face au changement climatique**

## P.6 **Le changement climatique en zone méditerranéenne**

6 **Le climat méditerranéen en 2040 : + 2 °C**

7 **Impacts du changement climatique sur les forêts**

## P.8 **Résilience des massifs naturels face au changement climatique : quelques indicateurs clés**

10 **Arbois**

12 **Calanques**

14 **Cap Canaille**

16 **Castillon**

18 **Chaîne des côtes**

20 **Collines de Gardanne**

22 **Concors**

24 **Côte Bleue**

26 **Étoile**

28 **Gariaban**

30 **Grand Caunet**

32 **Lançon**

34 **Les roques**

36 **Montaiguet**

38 **Pont de Rhaud**

40 **Quatre Termes**

42 **Régagnas**

44 **Sainte-Baume**

46 **Sainte-Victoire**

48 **Sulauze**

50 **Trévaresse**

## P.51 **Intégration de la forêt dans les documents de planification - SCoT**

52 **Le Projet d'Aménagement Stratégique**

52 **Le Document d'Orientation et d'Objectifs**

52 **Le diagnostic**

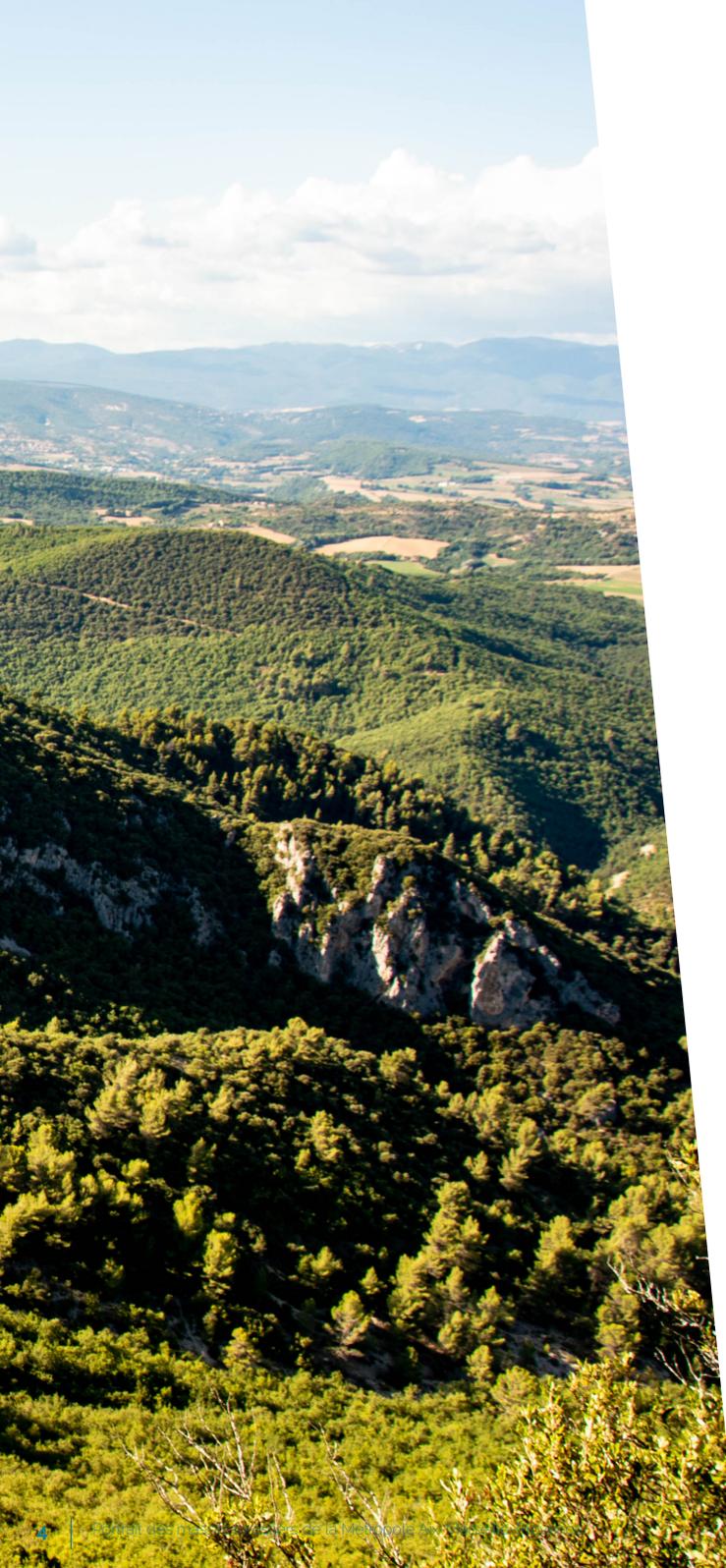
## P.54 **Intégration de la forêt dans les documents de planification - PLU(i)**

54 **Les conditions de classement en zone N des espaces forestiers**

56 **Les conditions de construction en zone N**

56 **Les constructions existantes en zone N**

57 **Les constructions exceptionnelles en zone N**



## ENJEUX MULTIFONCTIONNELS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Considérés à la fois comme des espaces récréatifs et productifs, sources d'équilibre écologique, de revenus et symboles paysagers, les massifs naturels sont indispensables à la qualité de vie des métropolitains et à la résilience du territoire face au changement climatique.*

*La Métropole développe depuis plusieurs années une politique globale et multifonctionnelle de gestion et d'aménagement des massifs forestiers. Les actions de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), la reconquête agricole, l'essor du pastoralisme, la protection de la biodiversité, la structuration de la filière bois, la recherche et l'expérimentation sont des axes forts de cette politique.*

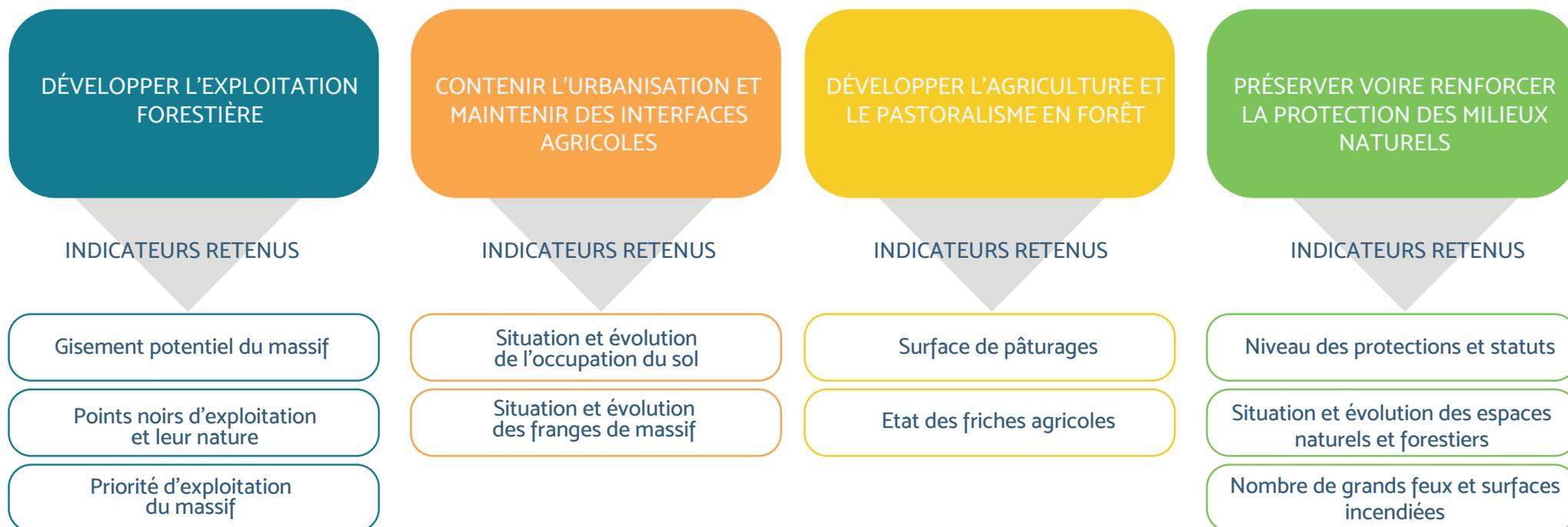
*La présente étude s'inscrit dans ce contexte et répond à la volonté d'accompagner la Métropole dans ses réflexions prospectives. Elle propose, à travers quelques indicateurs d'état (chiffrés et cartographiés) un portrait simplifié des 21 massifs forestiers métropolitains\*.*

*L'entrée du changement climatique a été retenue dans le choix des indicateurs. Pour répondre aux défis de l'adaptation et de l'atténuation, la gestion durable des massifs forestiers doit être renforcée au niveau local. Il n'y a pas de mesure unique et universelle applicable. Chaque territoire doit déployer un ensemble d'actions les plus appropriées aux situations locales.*

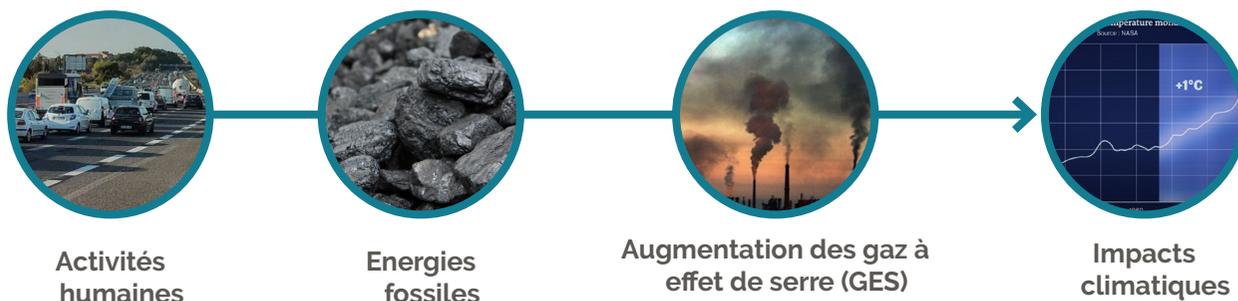
*Ce portrait contribue à apporter des éclairages sur chaque massif forestier métropolitain en caractérisant quelques atouts, faiblesses, opportunités et menaces par rapport au déploiement d'une politique de gestion multifonctionnelle.*

\*AU REGARD DE SON CHEVAUCHEMENT EN DEHORS DE LA MÉTROPOLE ET POUR NE PAS FAUSSER LES STATISTIQUES, LE MASSIF DES ALPILLES A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ATLAS

#### 4 enjeux identifiés et les indicateurs retenus par massif



# Le Changement climatique en zone méditerranéenne



Le bassin méditerranéen est l'une des régions les plus fortement touchées par le changement climatique. Les scientifiques s'accordent à dire qu'il se réchauffe 20 % plus rapidement que la moyenne mondiale.

SOURCE : GIEC/ IPCC.

## LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN EN 2040 : + 2 °C

**Sécheresse récurrente**, entre 20 et 30 jours de canicule par été

Période de feu plus étendue, **risques de méga feux**

**Des épisodes pluvieux plus violents**

**Augmentation du risque inondation** et de ruissellement

**Réduction des rendements agricoles**

**Perte de biodiversité**

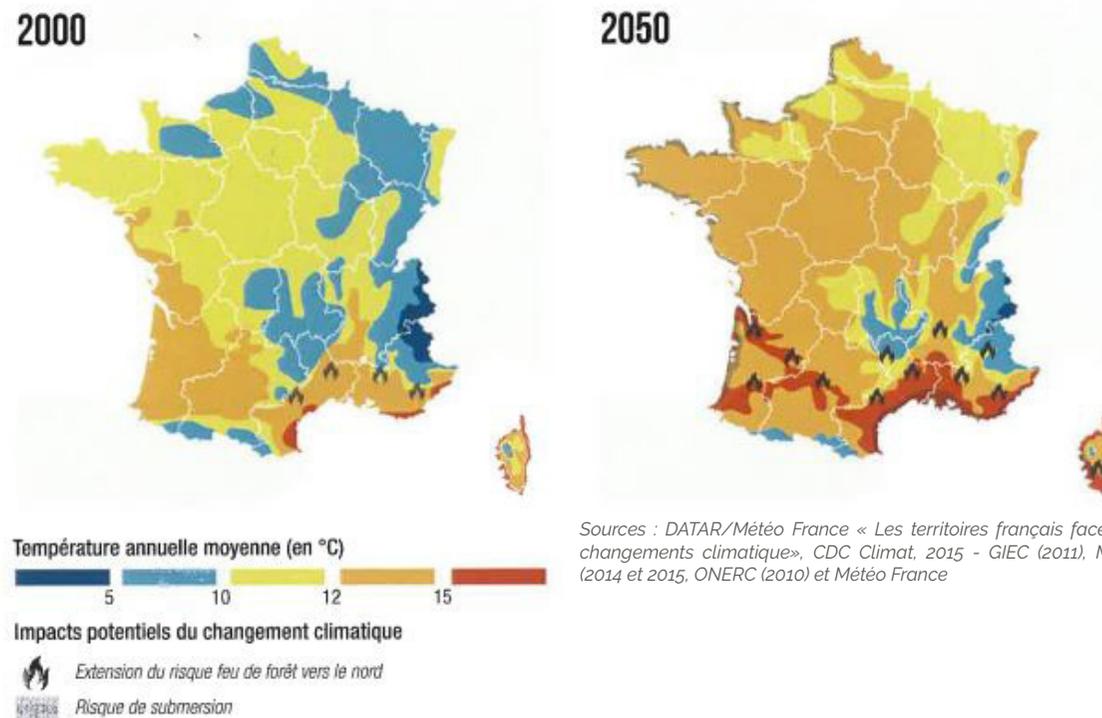


La canicule de 2003 sera un événement saisonnier «ordinaire» en 2050



Des vagues de chaleur plus longues et plus intenses 4 à 10 fois plus probables d'ici 2030

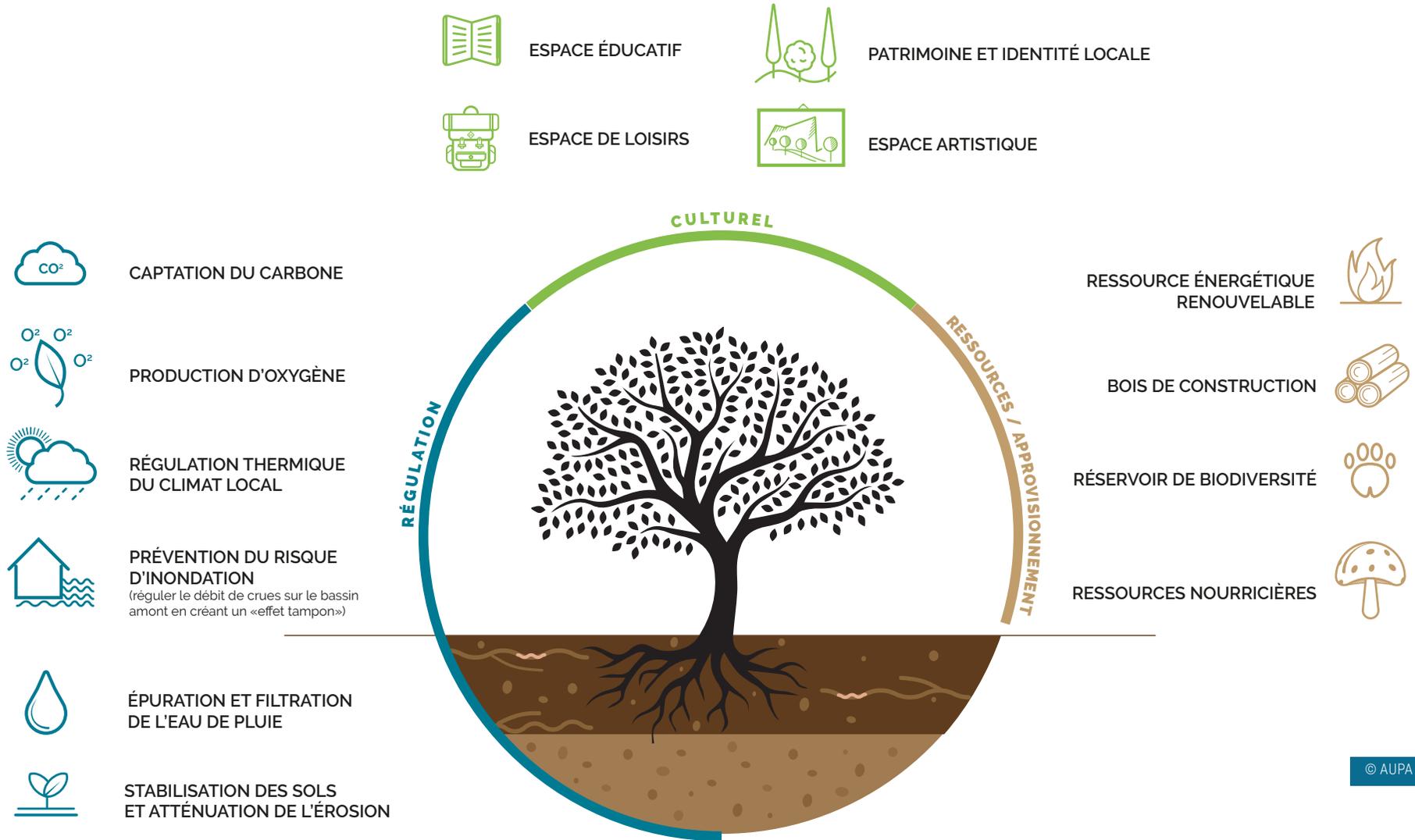
TEMPÉRATURES ANNUELLES MOYENNES & RISQUES - COMPARAISON 2000-2050



Sources : DATAR/Météo France « Les territoires français face aux changements climatiques », CDC Climat, 2015 - GIEC (2011), MEDE (2014 et 2015, ONERC (2010) et Météo France

# IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FORÊTS

La forêt offre de nombreux services rendus qui sont impactés par le changement climatique

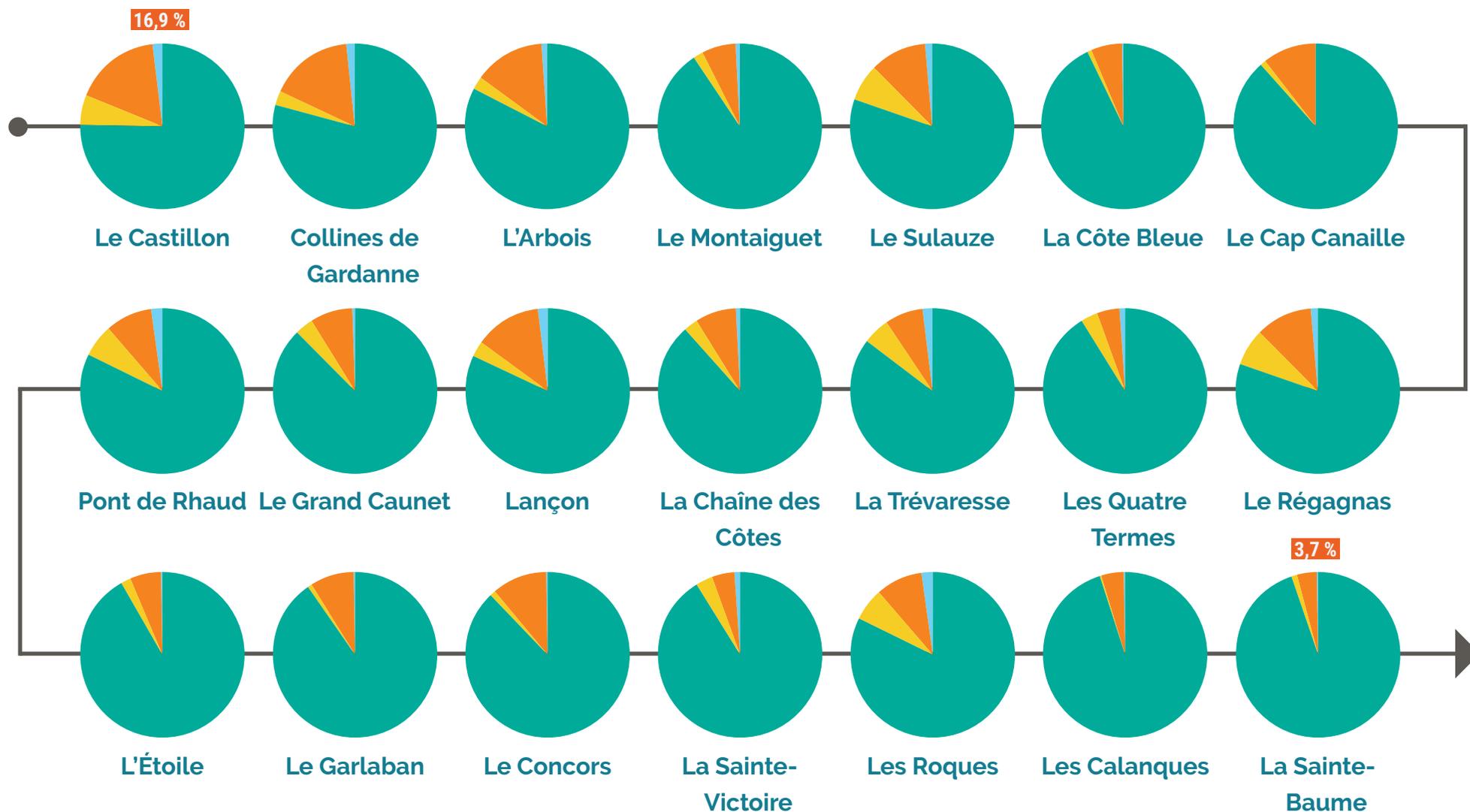


## LES SERVICES RENDUS PAR LES ECOSYSTÈMES FORESTIERS

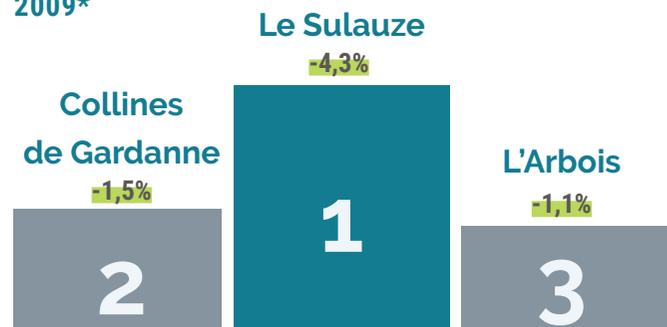
# Résilience des massifs naturels face au changement climatique : quelques indicateurs clés

## CLASSEMENT DES MASSIFS DU PLUS ARTIFICIALISÉ AU MOINS ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017

SOURCE : MOS AMP 2017 - TRAITEMENTS AUPA

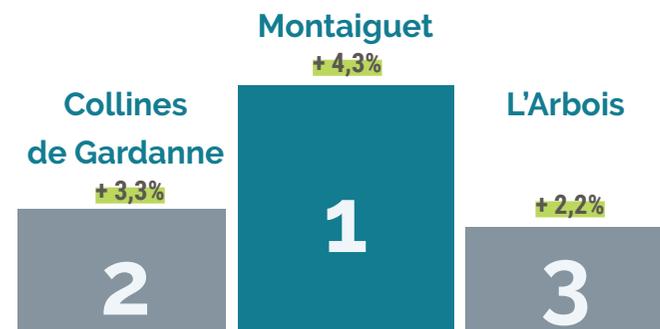


**LES MASSIFS AYANT PERDU LE PLUS DE SURFACE DE FORÊTS ET DE MILIEUX SEMI-NATURELS DEPUIS 2009\***



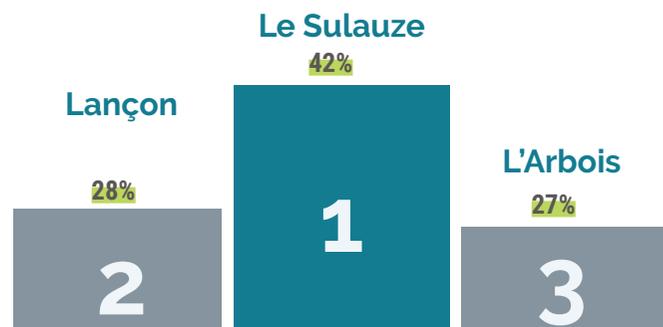
SOURCE : MOS AMP 2017 - TRAITEMENTS AUPA

**LES MASSIFS AYANT SUBI LA PLUS FORTE ARTIFICIALISATION DE LEURS FRANGES DEPUIS 2009**



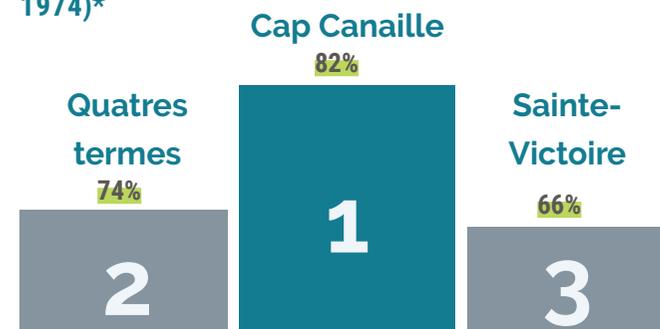
SOURCE : MOS AMP 2017

**LES MASSIFS AYANT LA PLUS IMPORTANTE PART D'ESPACES PASTORAUX EN 2020\***



SOURCE : RPG 2020

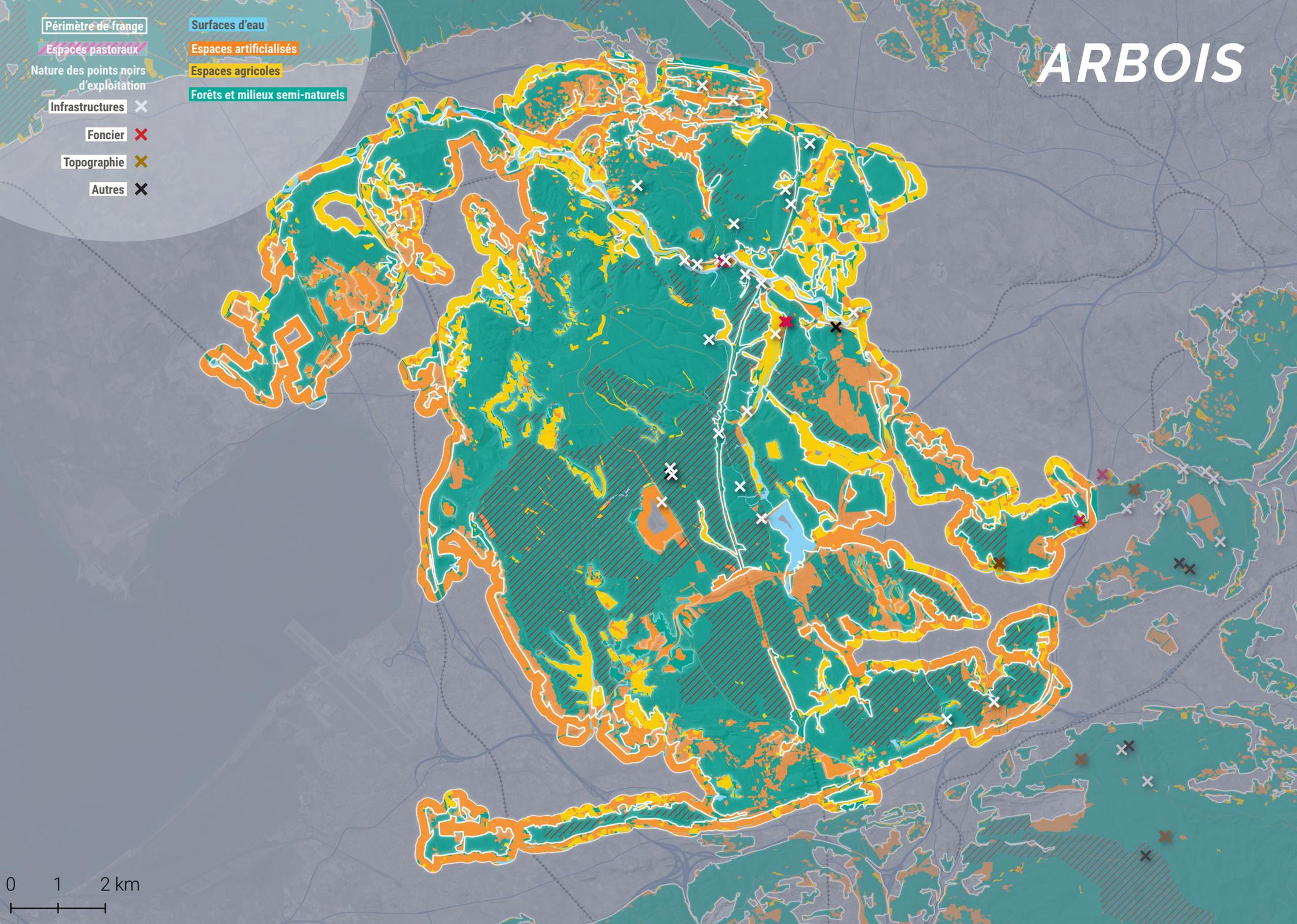
**LES MASSIFS LES PLUS IMPACTÉS PAR LES INCENDIES (PART DE SURFACES BRÛLÉES DEPUIS 1974)\***



SOURCE : PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

\*EN FONCTION DE LA TAILLE DU MASSIF

# ARBOIS



Périmètre de frange

Espaces pastoraux

Nature des points noirs d'exploitation

Infrastructures

Foncier

Topographie

Autres

Surfaces d'eau

Espaces artificialisés

Espaces agricoles

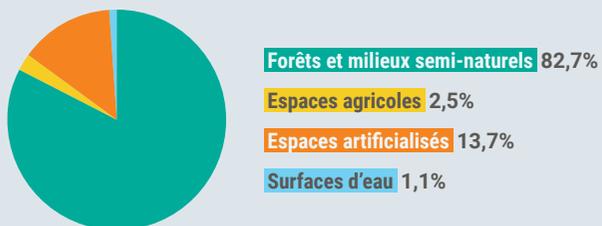
Forêts et milieux semi-naturels

0 1 2 km

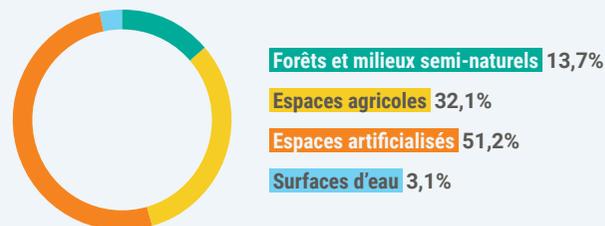
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

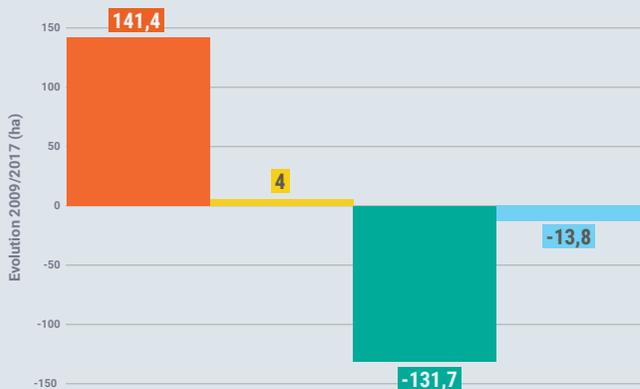
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



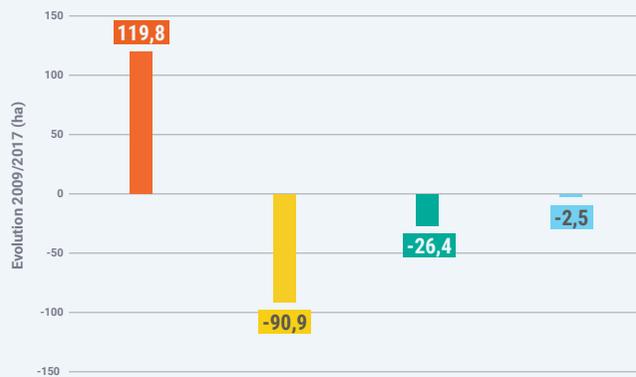
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**30%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**9** grands feux depuis 1974\*  
**6 795 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

33%

### Hors périmètre

66%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **11<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **30%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **33**

Leurs natures

- ✗ **26** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **4** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **2** autre(s) point(s) noir(s)

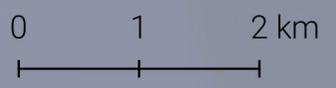
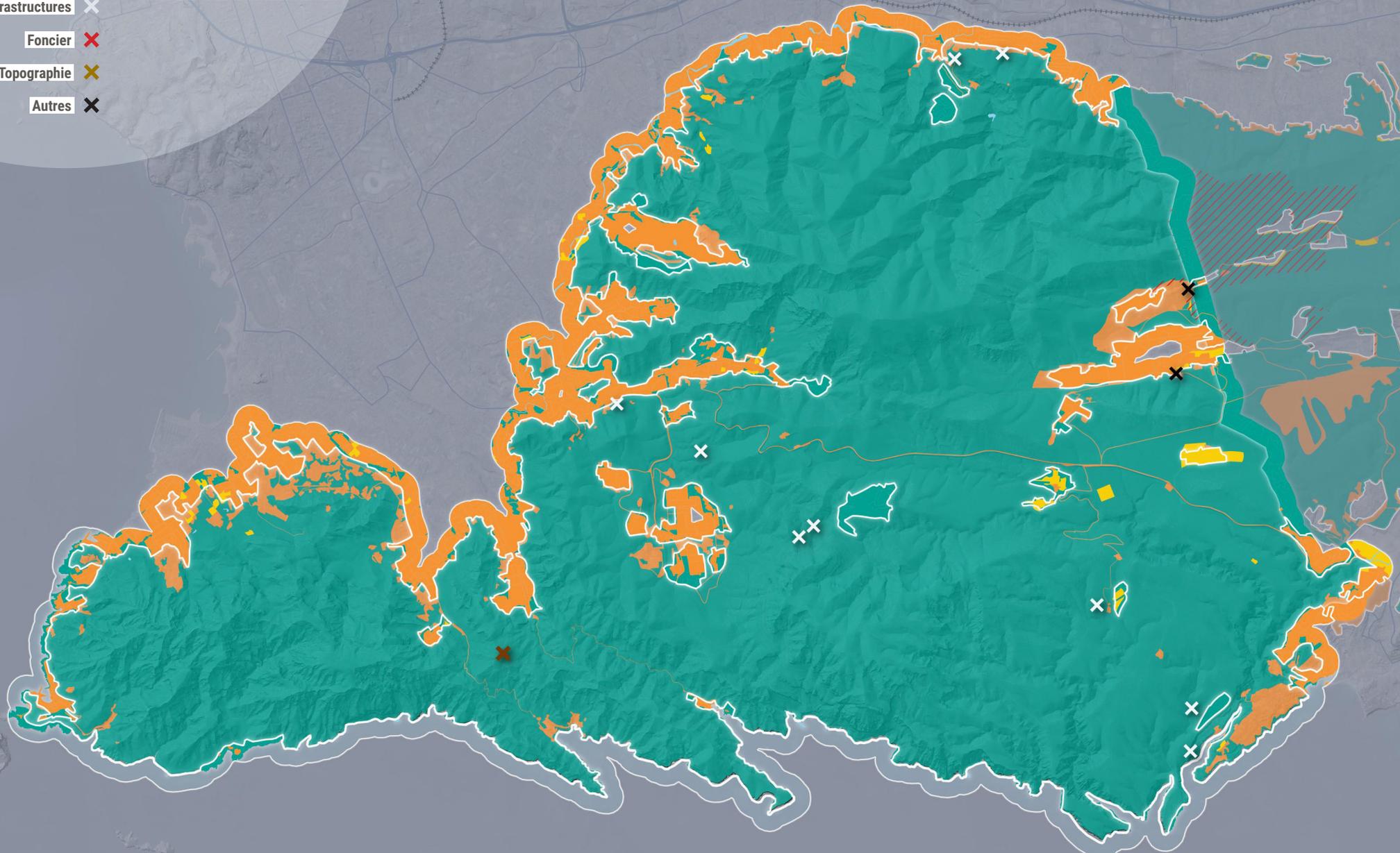
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**3 165 ha** de pâturage\*

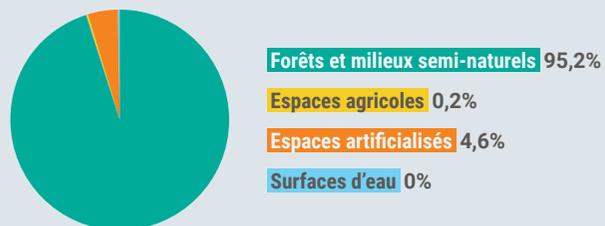
# CALANQUES



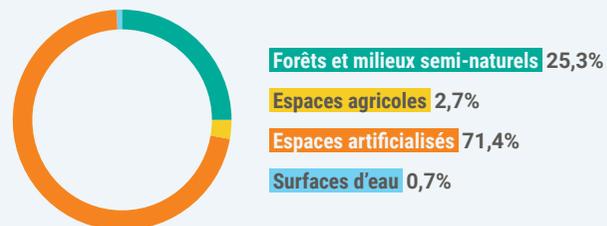
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

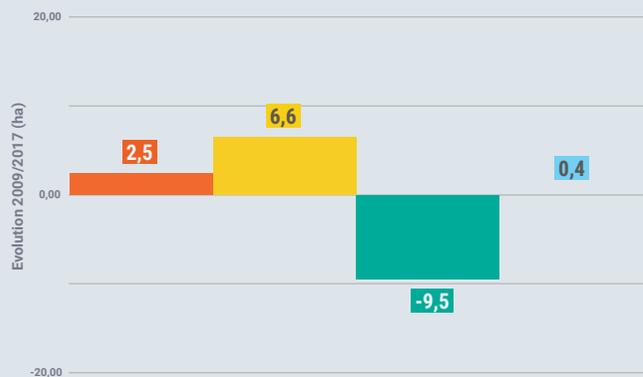
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



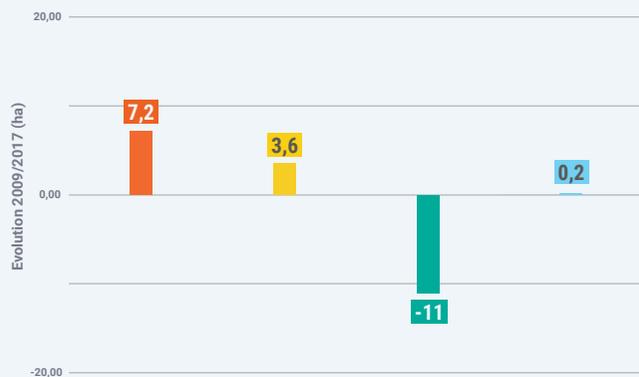
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**25%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**5** grands feux depuis 1974\*  
**5 098 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

0%

Hors périmètre

0%

100%  
Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

● Priorité du massif : **22°/22 massifs**

● Gisement potentiel du massif : **20%** (hors contraintes)

● Points noirs d'exploitation : **11**

Leurs natures

- ✗ **9** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **1** autre(s) point(s) noirs

## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES

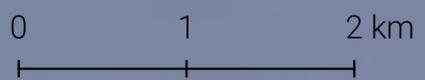
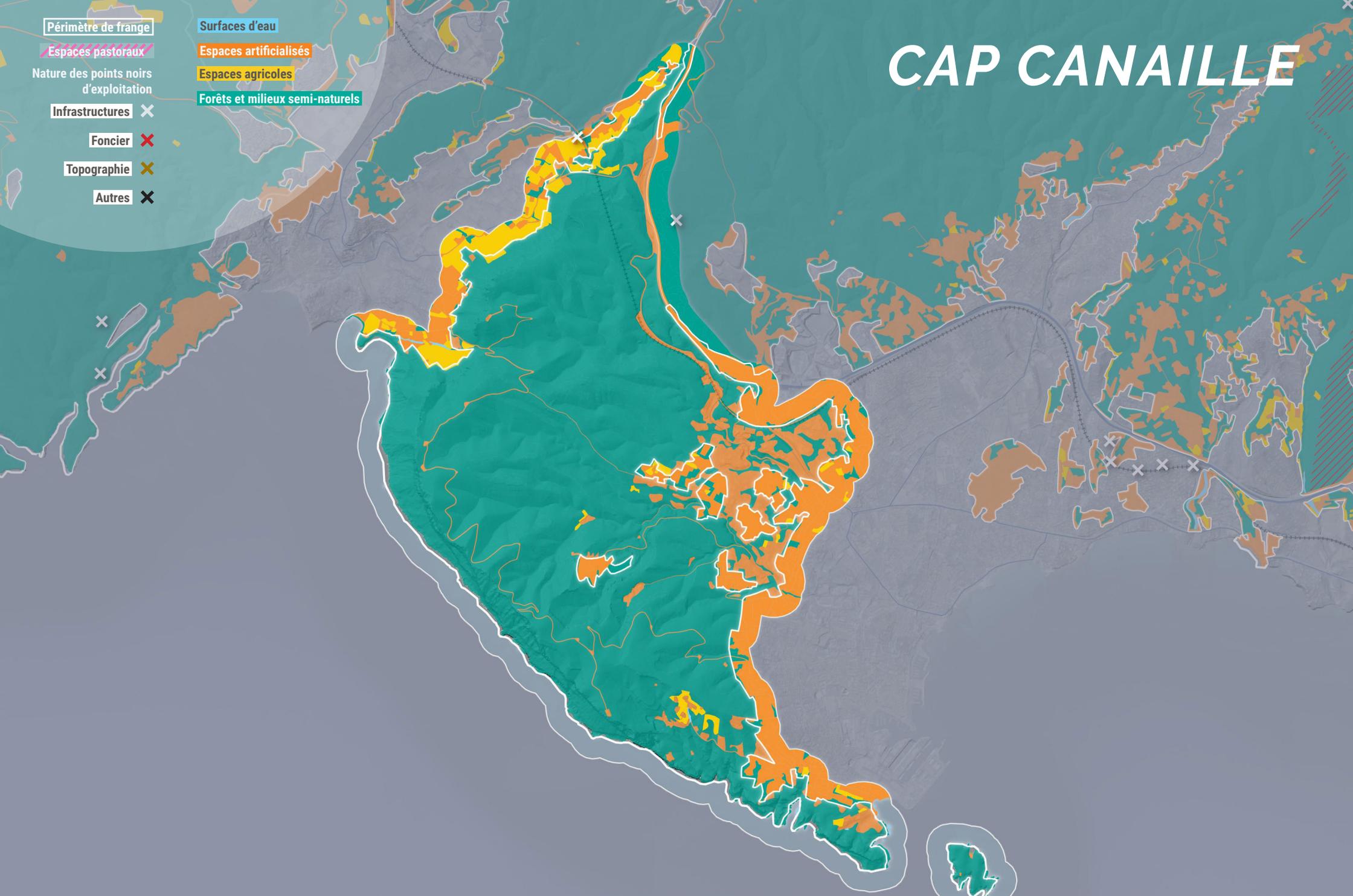


**7 ha**

de pâturages\*

# CAP CANAILLE

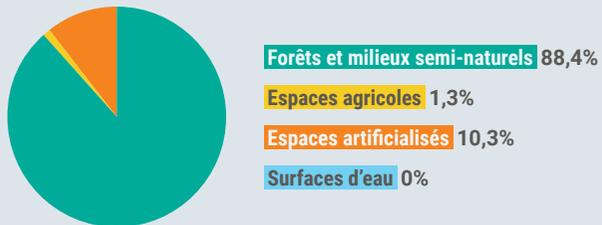
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures ✕
- Foncier ✕
- Topographie ✕
- Autres ✕
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



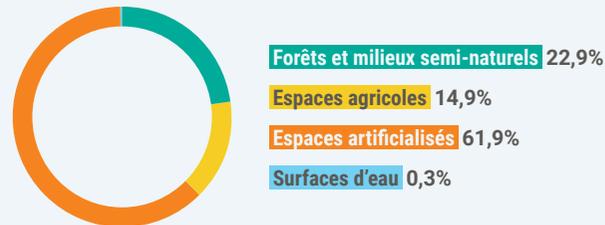
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

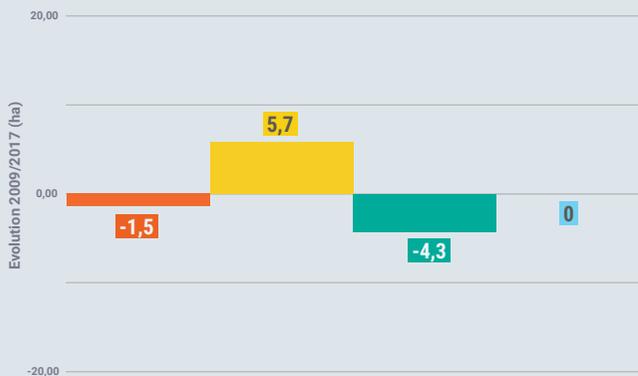
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



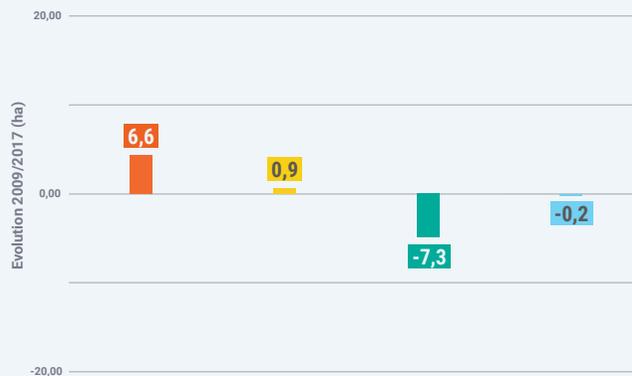
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**15%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**1 284 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

7%

Hors périmètre

80%

13%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLE - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **21<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **26%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **0**

Leurs natures

- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ 0 autre(s) point(s) noirs

## PASTORALISME

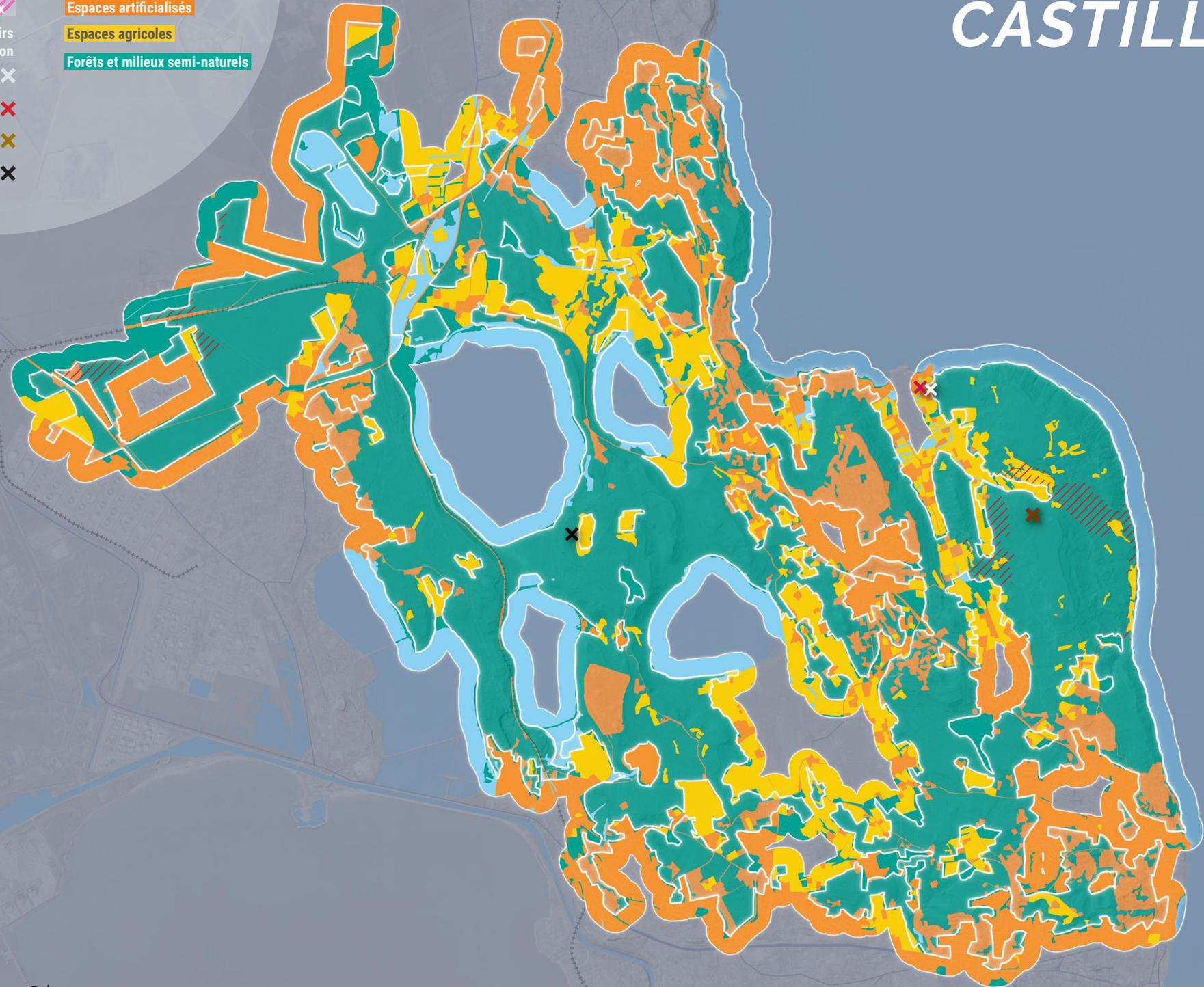
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**0 ha** de pâturages\*

# CASTILLON

- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures ✕
- Foncier ✕
- Topographie ✕
- Autres ✕
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

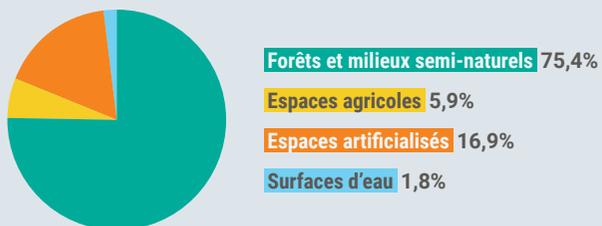


0 1 2 km

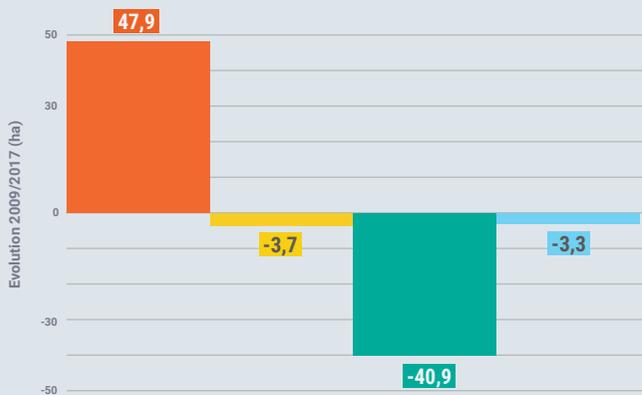
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



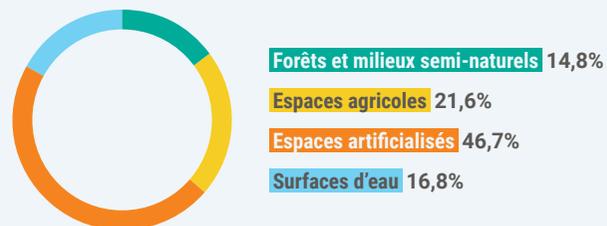
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



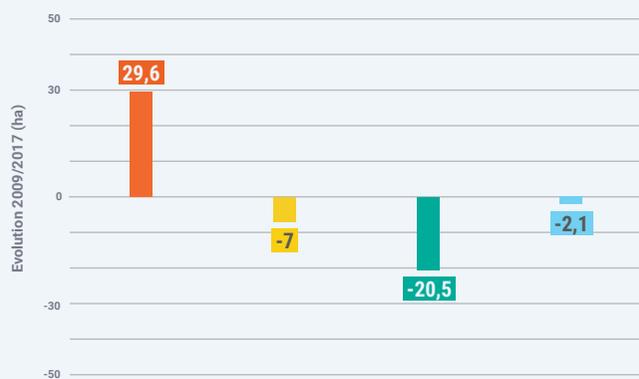
**23%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**1 030 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS



**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- **Priorité du massif : 12<sup>e</sup>/22 massifs**
  - **Gisement potentiel du massif : 44%** (hors contraintes)
  - **Points noirs d'exploitation : 4**
- Leurs natures
- ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ **1** autre(s) point(s) noirs

## PASTORALISME

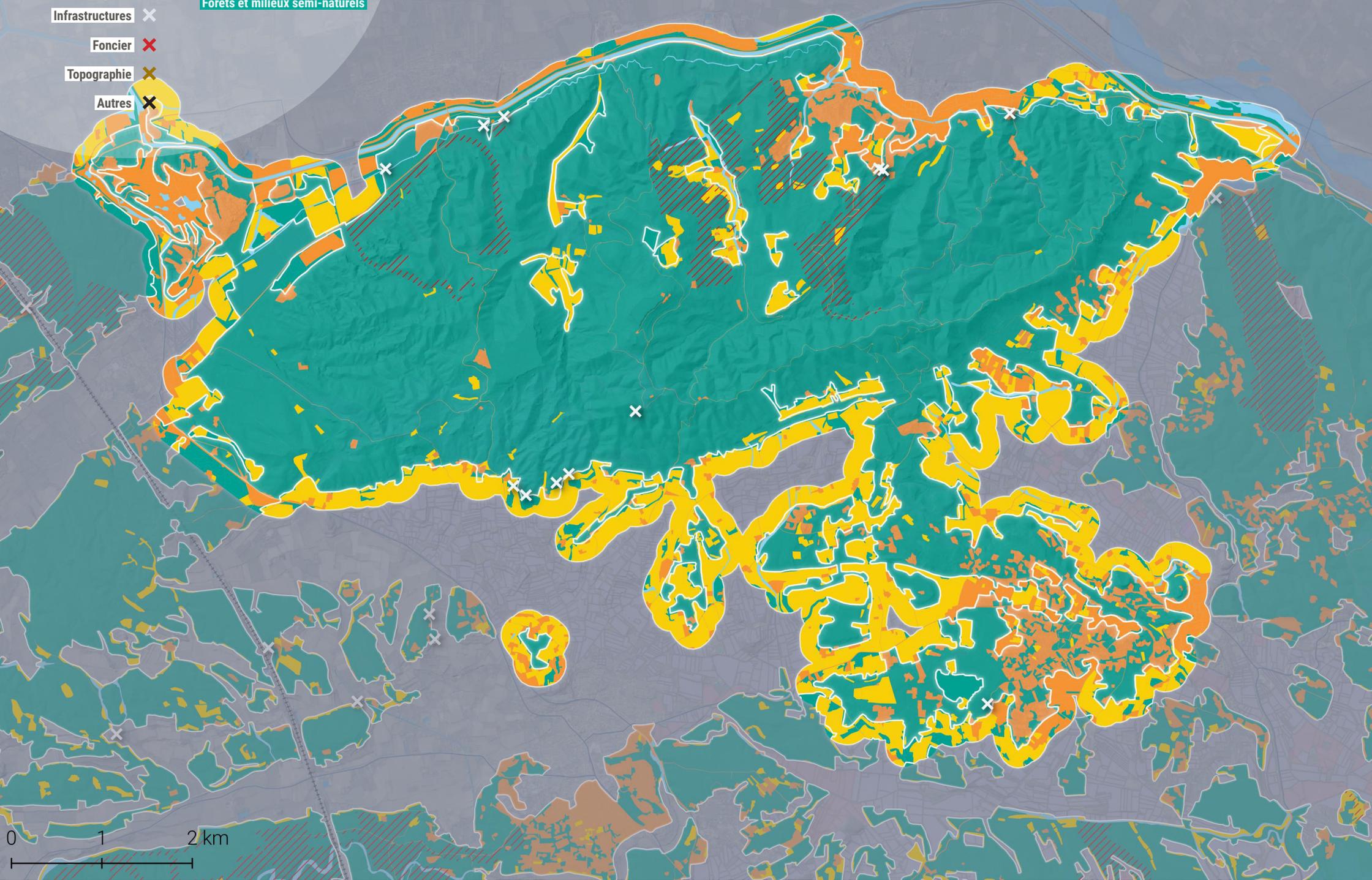
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**95 ha** de pâturages\*

# CHAINE DES CÔTES

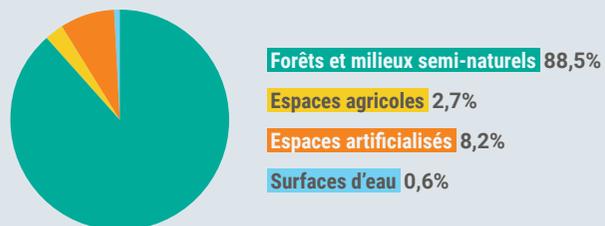
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



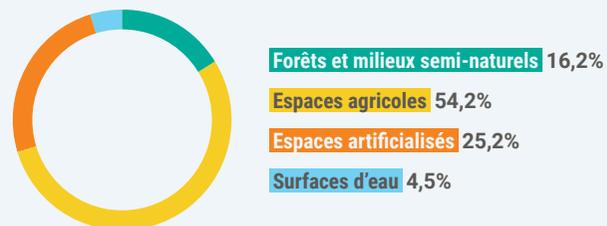
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

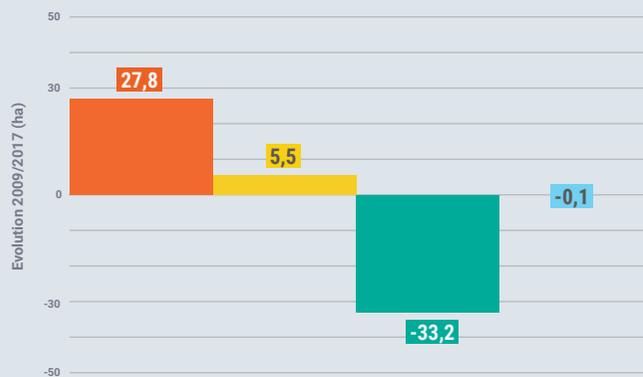
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**29%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**800 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

80%

Hors périmètre

19%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **15<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **64%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **12**

Leurs natures

- ✗ **12** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noirs lié(s) aux fonciers
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **0** autre(s) point(s) noirs

## PASTORALISME

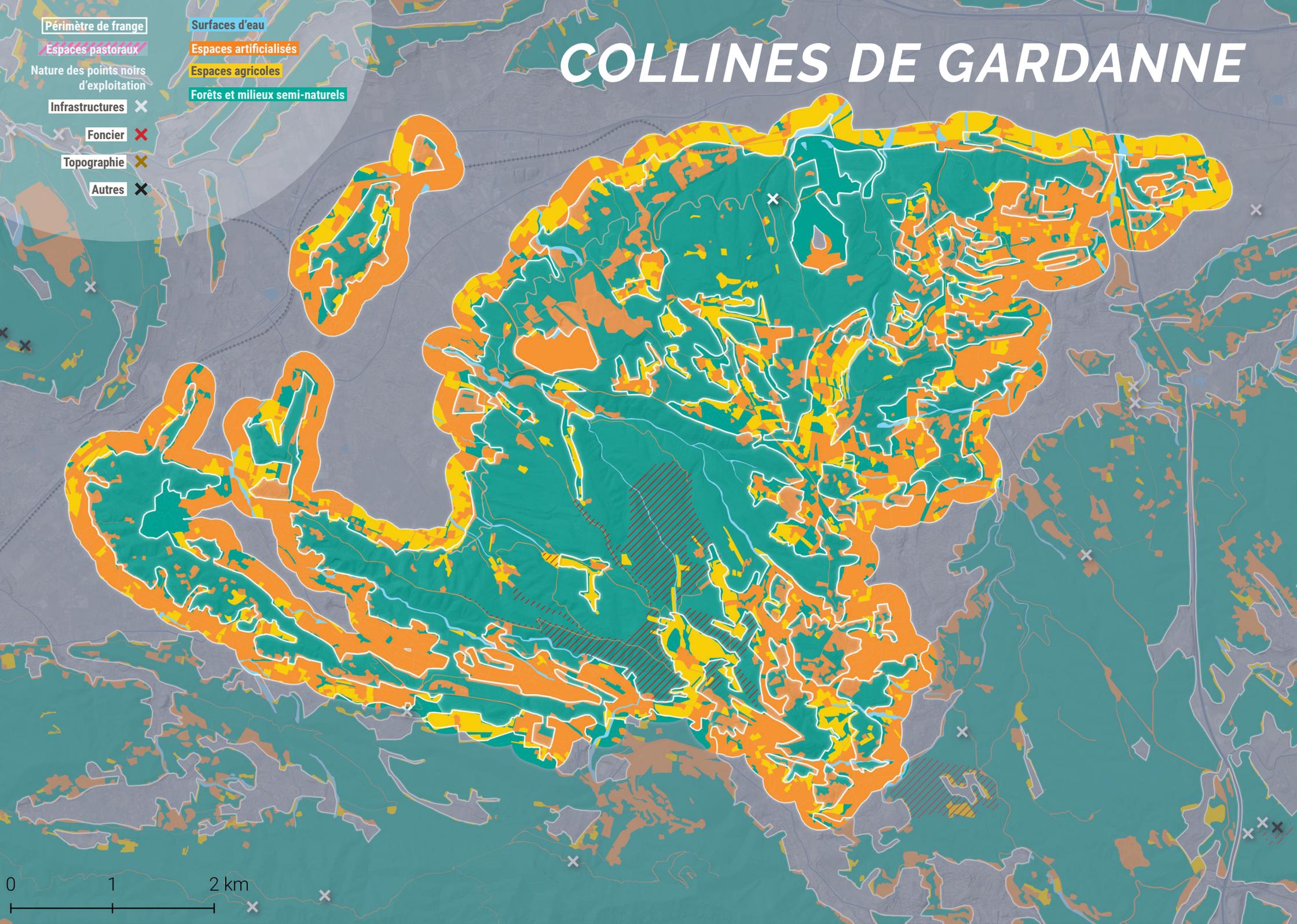
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**241,5 ha** de pâturages\*

# COLLINES DE GARDANNE

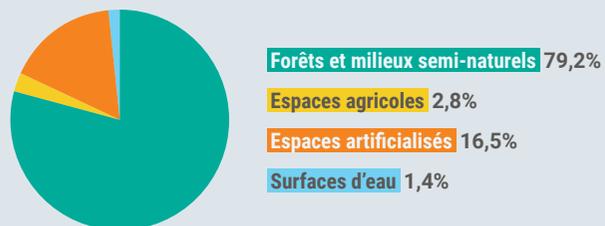
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



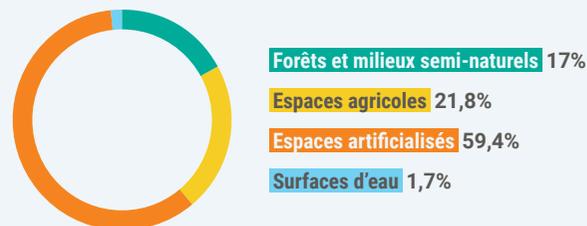
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

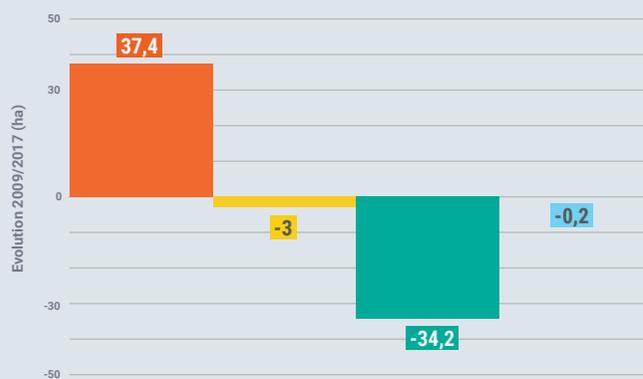
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



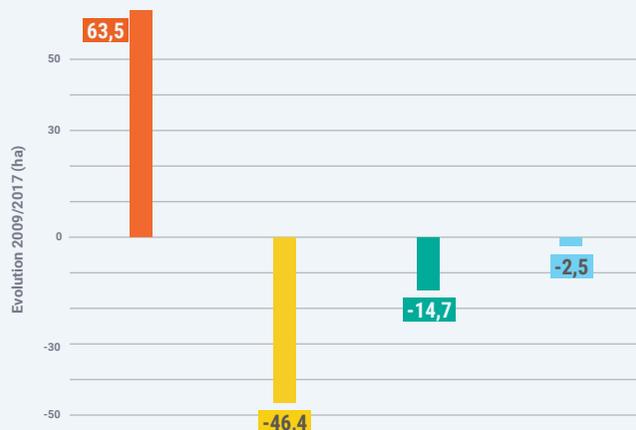
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**39%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**0** grands feux depuis 1974\*  
**0 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

1%

### Hors périmètre

99%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- **Priorité du massif** : 7<sup>e</sup>/22 massifs
  - **Gisement potentiel du massif** : 75% (hors contraintes)
  - **Points noirs d'exploitation** : 1
- Leurs natures
- ✗ 1 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ 0 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

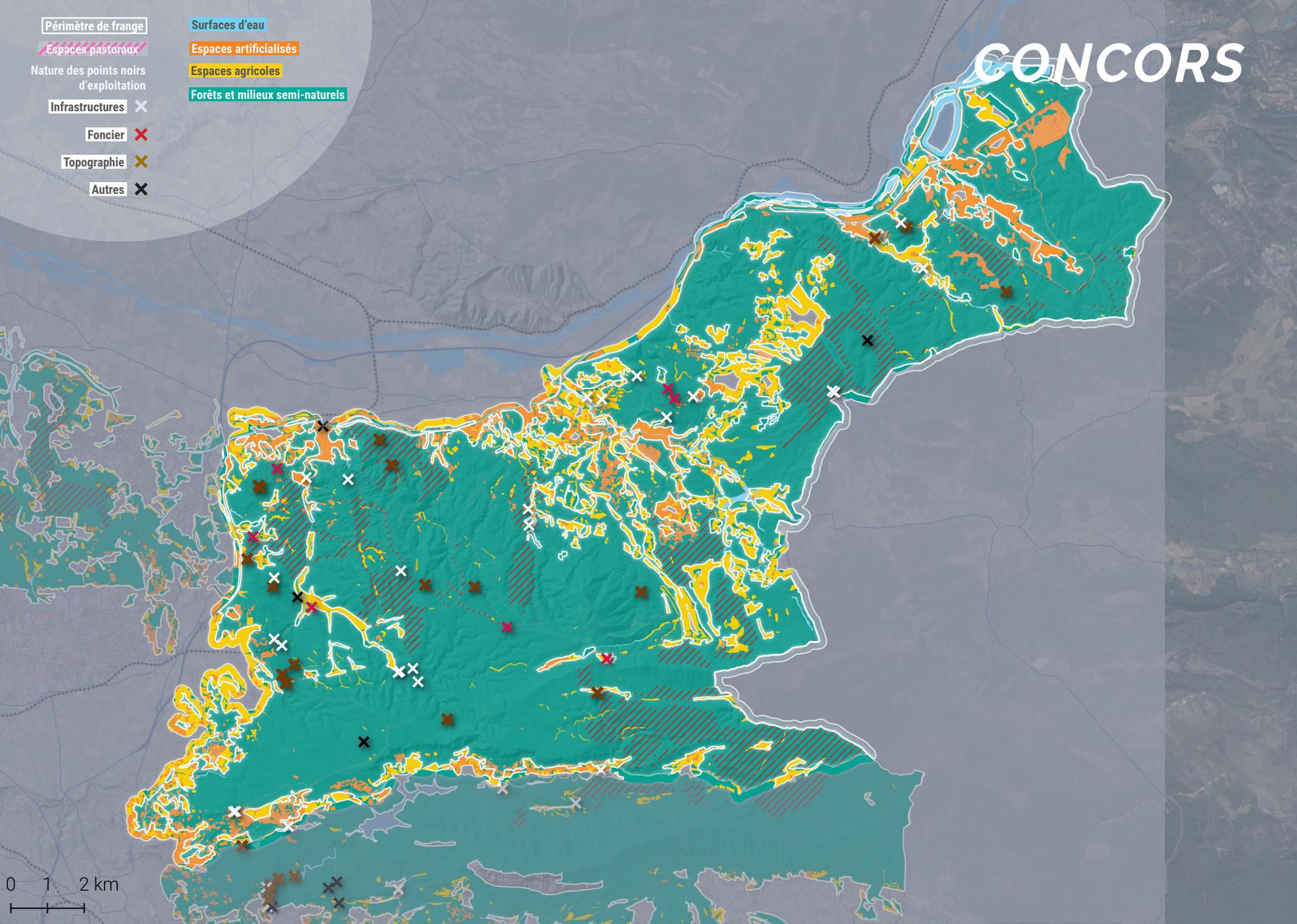
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**160 ha** de pâturages\*

# CONCORS

- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
  - Infrastructures
  - Foncier
  - Topographie
  - Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

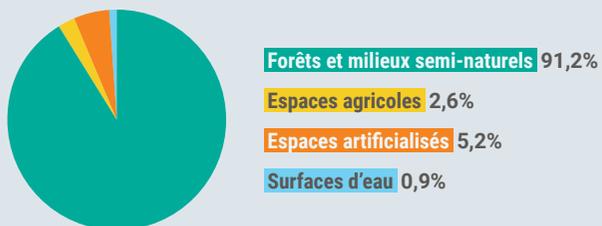


0 1 2 km

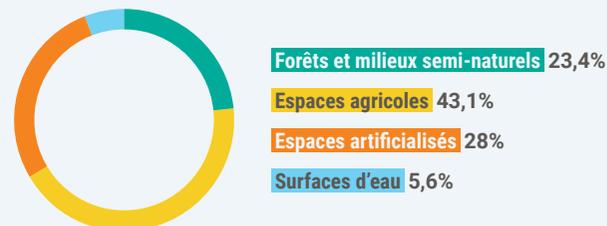
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

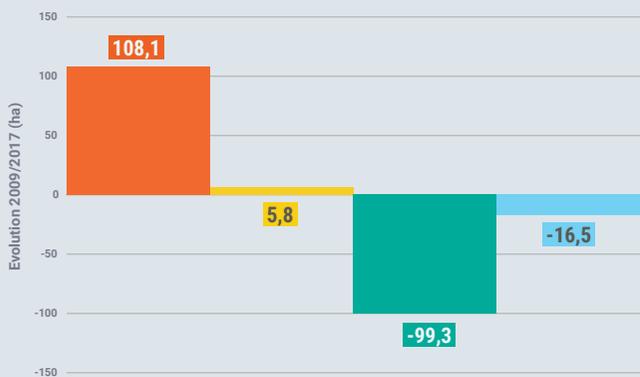
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



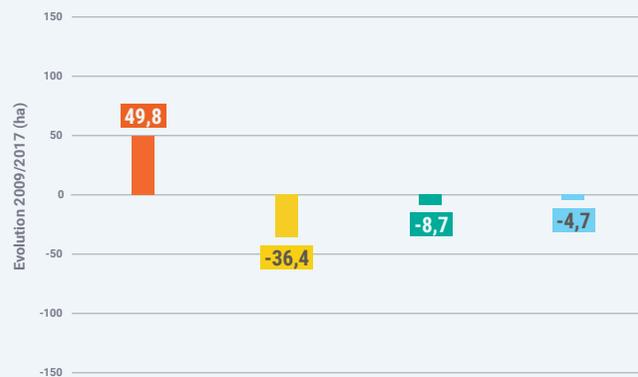
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**37%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**776 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

75%

### Hors périmètre

6%

16%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **14<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **70%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **51**

Leurs natures

- ✗ **23** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **7** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **17** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **4** autre(s) point(s) noir(s)

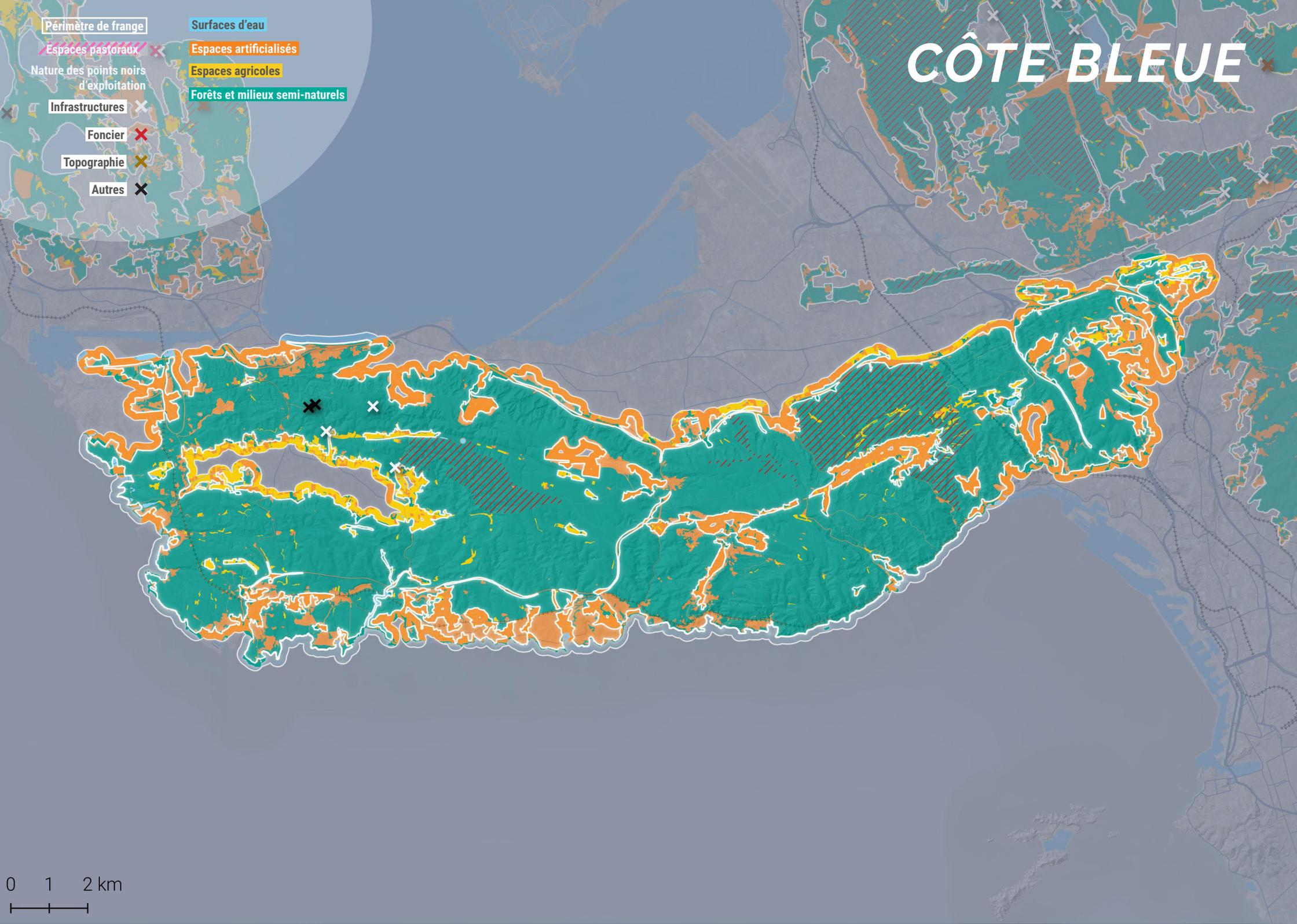
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**3 020 ha** de pâturage\*

# CÔTE BLEUE

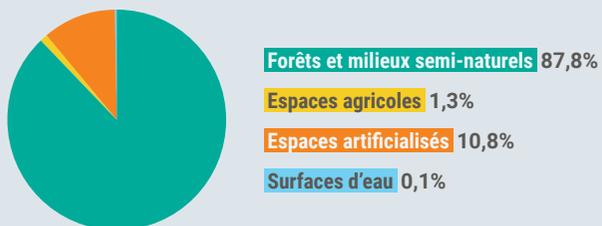


0 1 2 km

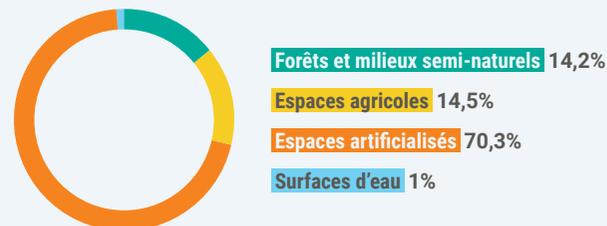
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

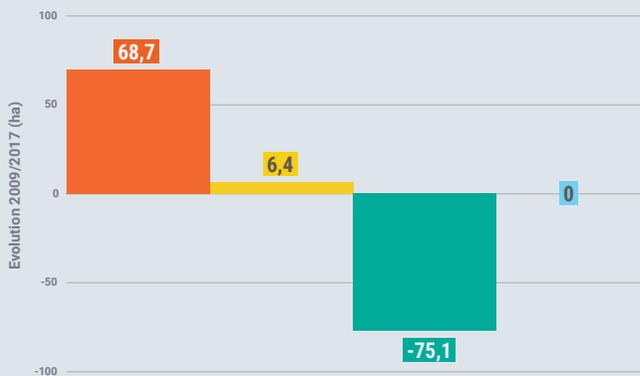
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



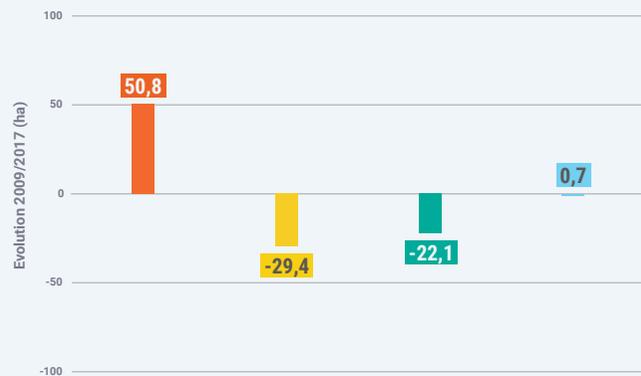
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



44% de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



16 grands feux depuis 1974\*  
7 086 ha incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

41%

### Hors périmètre

31%

28%  
Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **13<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **24%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **5**

Leurs natures

- ✗ 3 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ 2 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

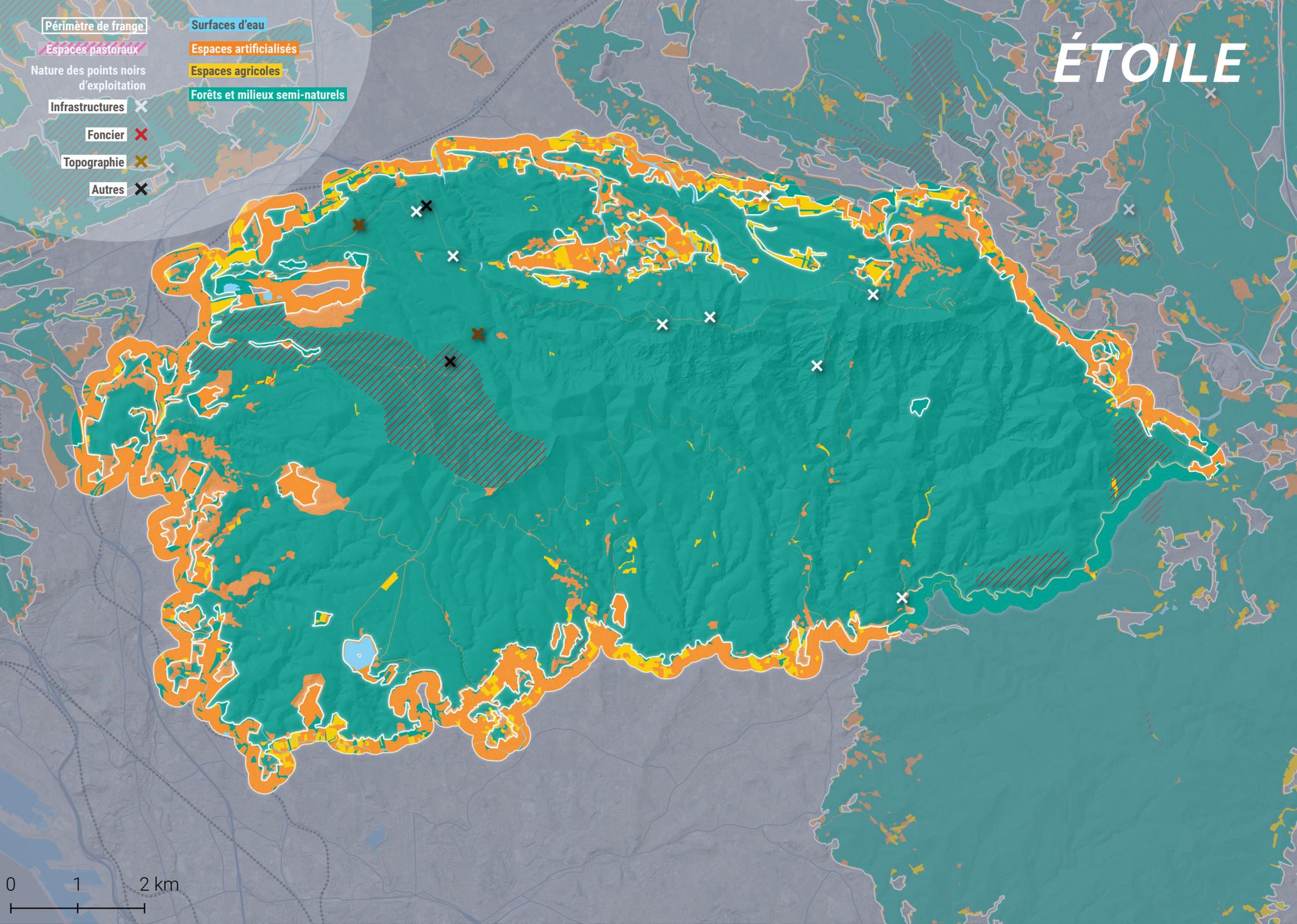
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



1 216 ha de pâturages\*

# ÉTOILE

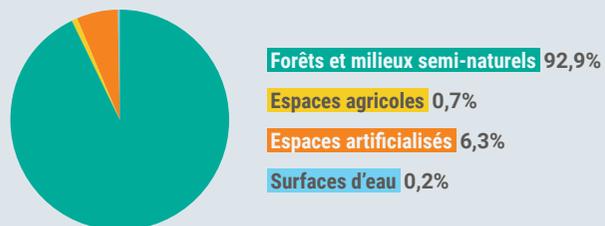
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



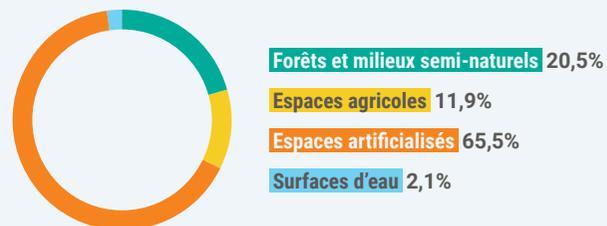
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



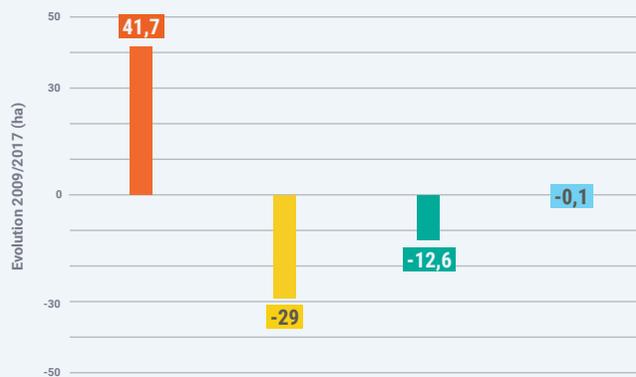
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**39%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**9** grands feux depuis 1974\*  
**6 795 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

67%

### Hors périmètre

30%

3%  
**Protection forte**

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **16°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **31%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **12**

Leurs natures

- ✗ **8** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **2** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **2** autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

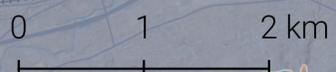
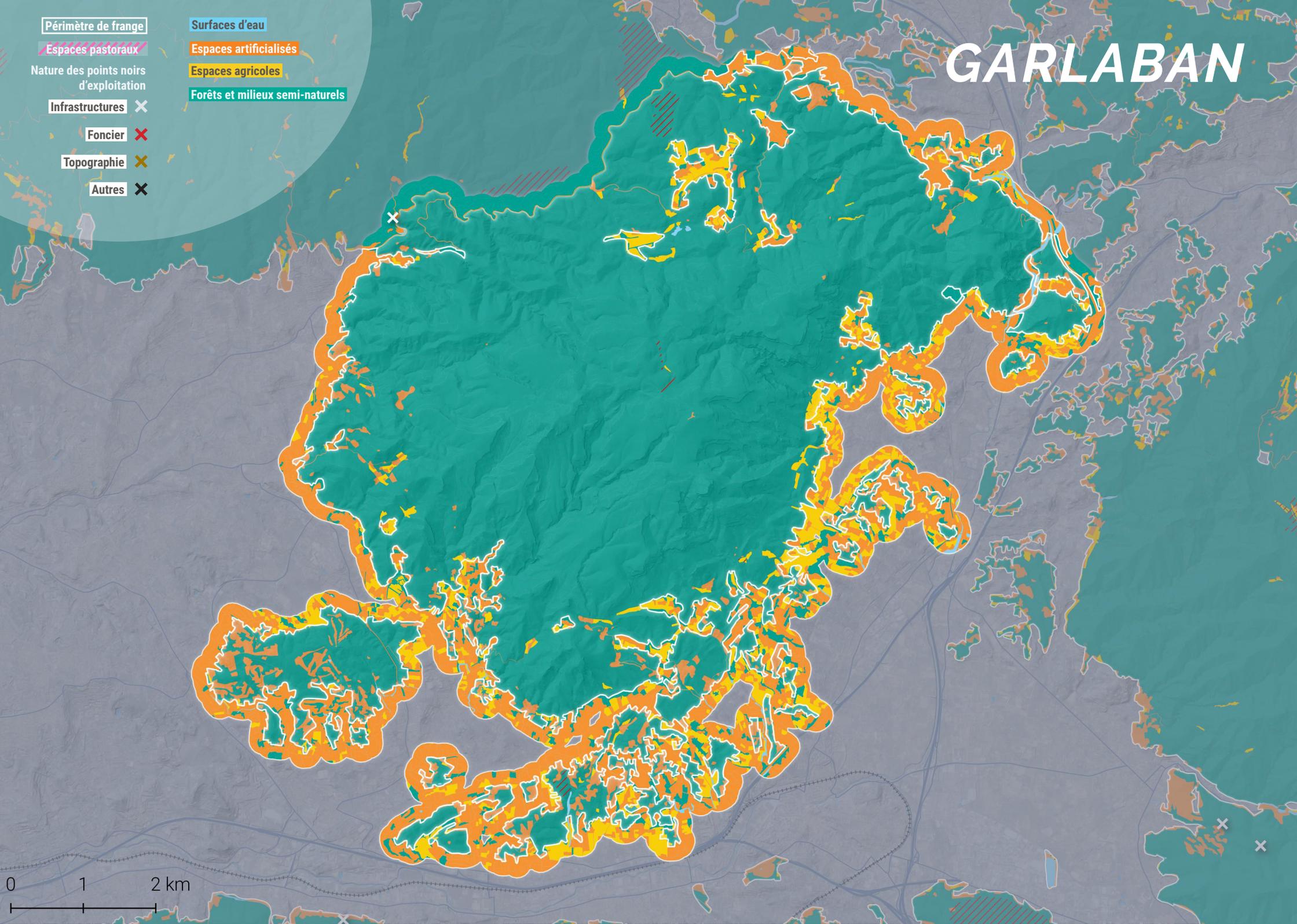
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**606,5 ha** de pâturages\*

# GARLABAN

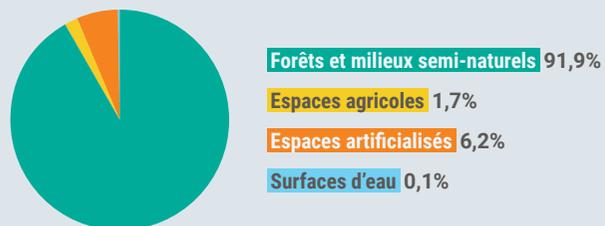
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures ✕
- Foncier ✕
- Topographie ✕
- Autres ✕
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



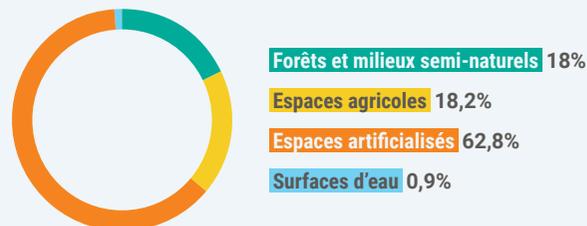
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

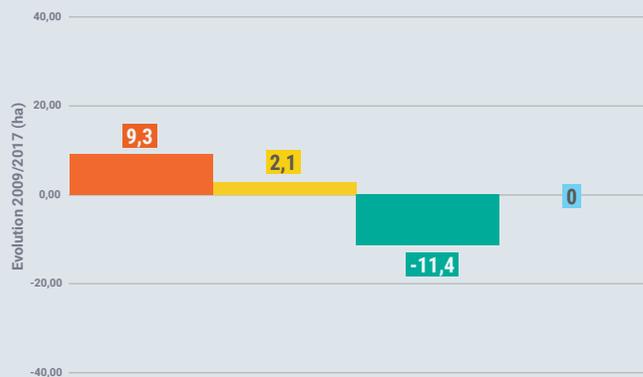
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



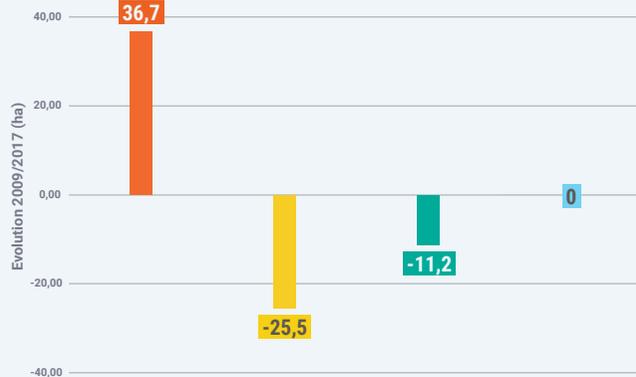
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**59%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**0** grands feux depuis 1974\*  
**0 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

68%

Hors périmètre

9%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **18°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **31%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **0**

Leurs natures

- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **0** autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES

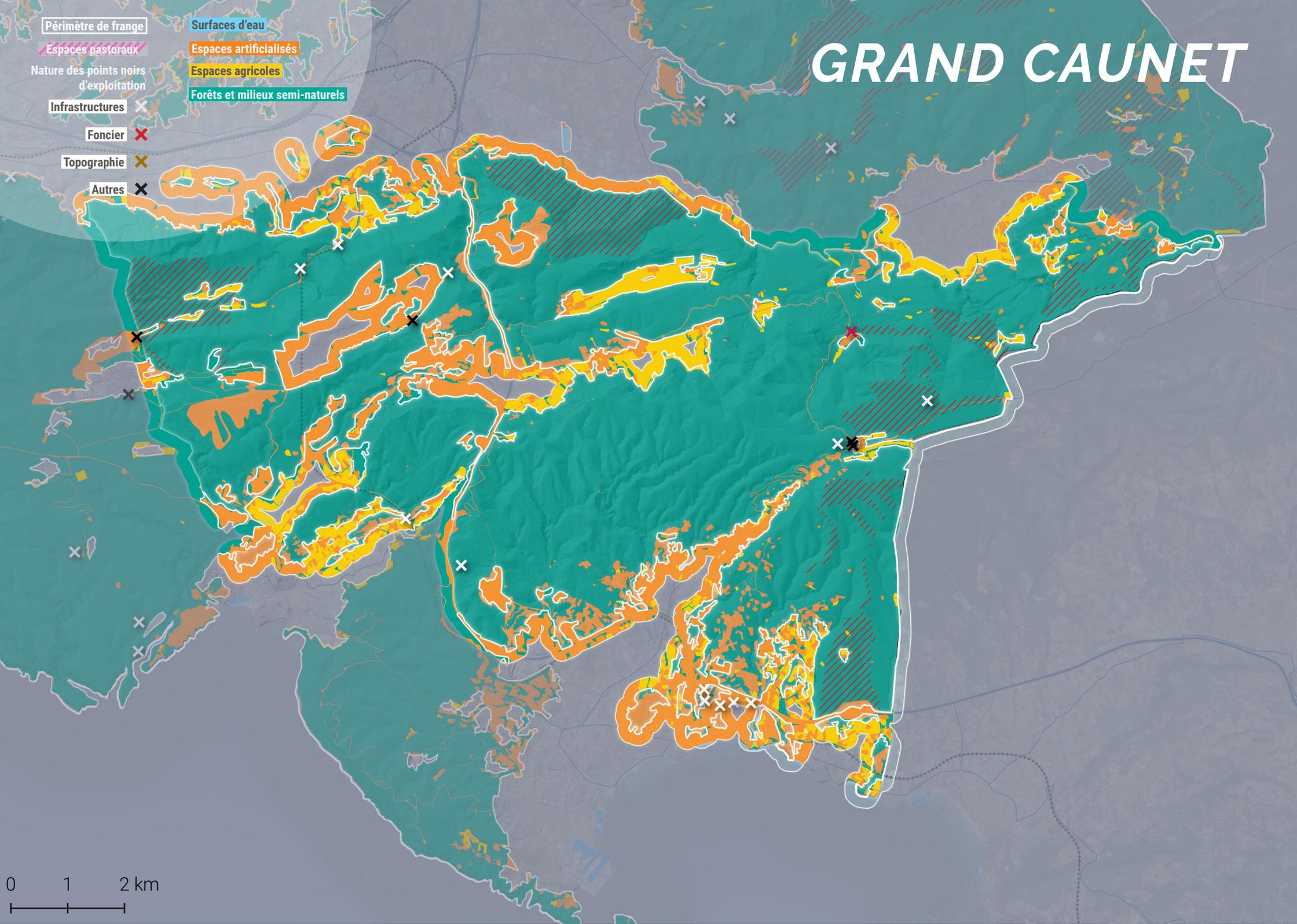


**25 ha**

de pâturages\*

# GRAND CAUNET

- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

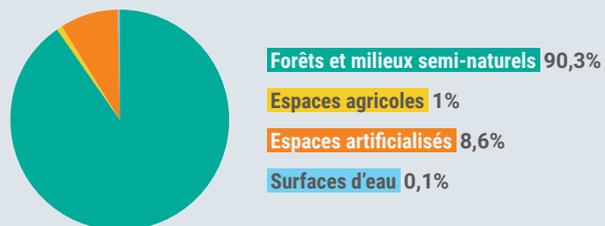


0 1 2 km

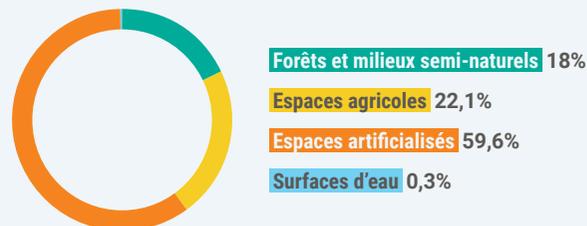
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

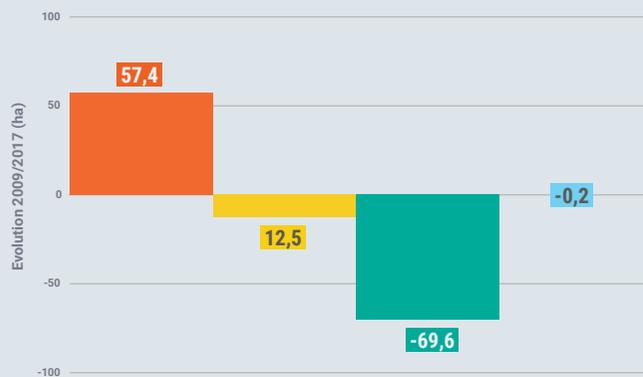
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



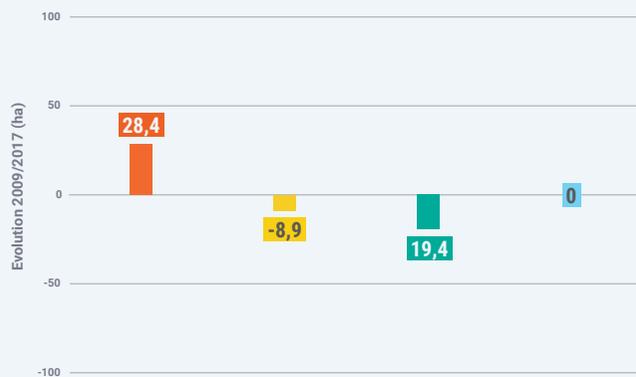
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



29% de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



3 grands feux depuis 1974\*  
548 ha incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

46%

### Hors périmètre

52%

2%  
Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **17<sup>e</sup>/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **65%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **17**

Leurs natures

- ✗ **12** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **4** autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

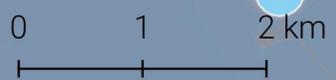
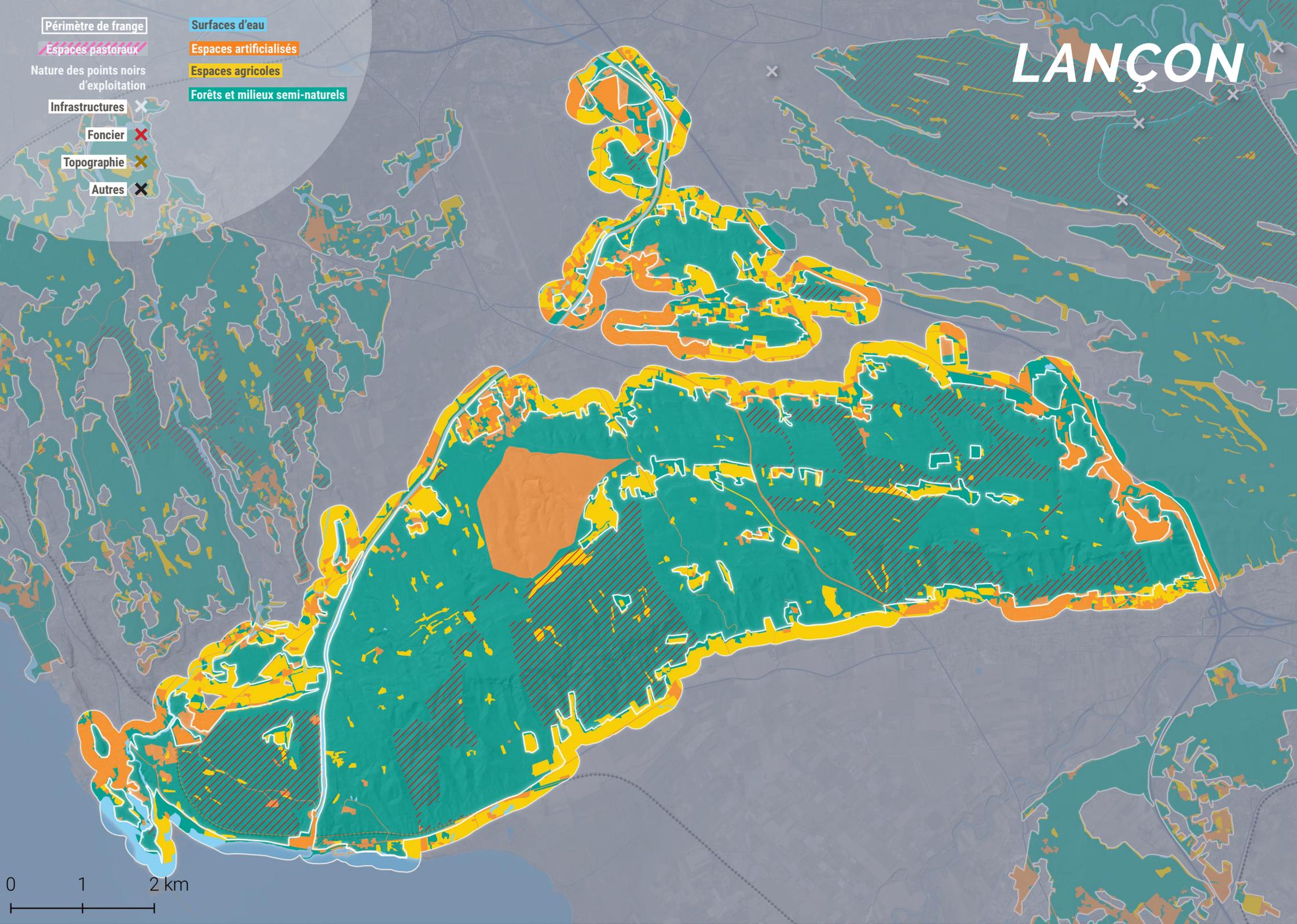
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



1 013 ha de pâturages\*

# LANÇON

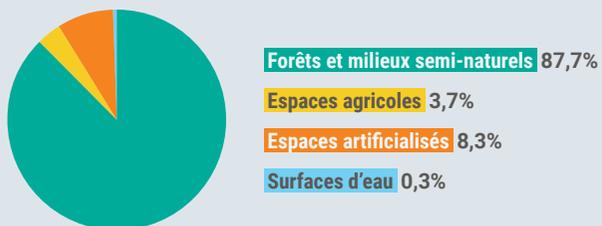
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



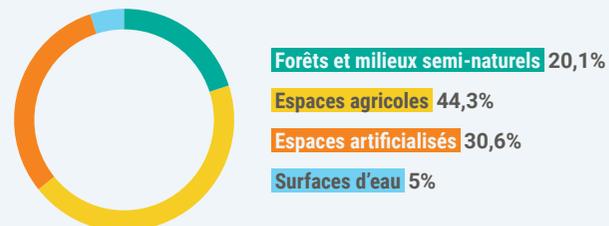
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

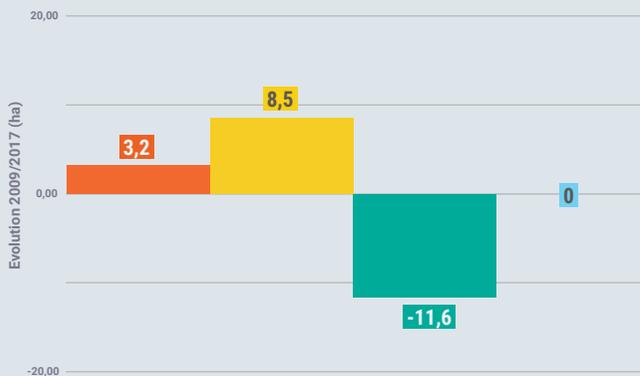
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



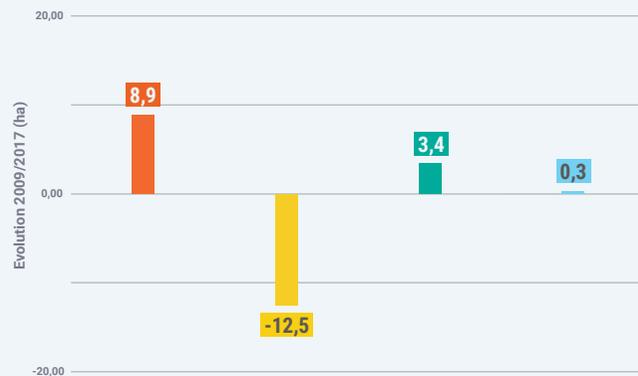
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**11%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**7** grands feux depuis 1974\*  
**2 544 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

82%

Hors périmètre

7%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **2°/22 massifs**
  - Gisement potentiel du massif : **10%** (hors contraintes)
  - Points noirs d'exploitation : **0**
- Leurs natures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ 0 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

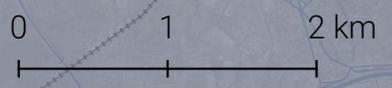
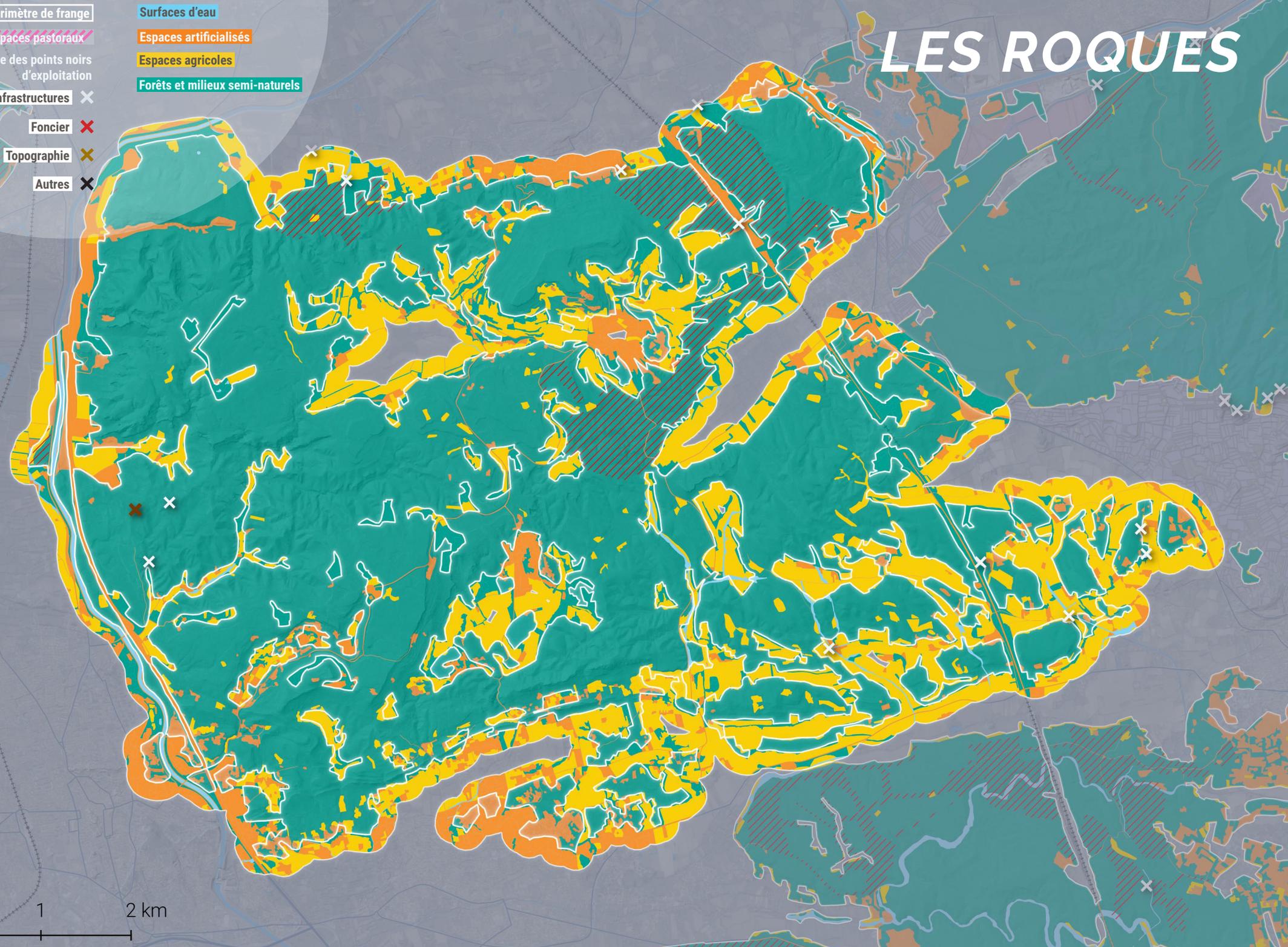
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**1 377 ha** de pâturages\*

# LES ROQUES

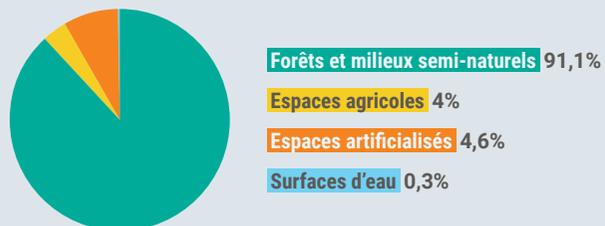
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



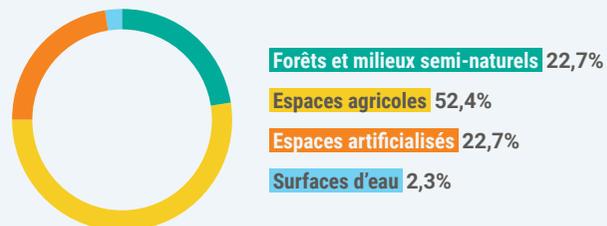
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



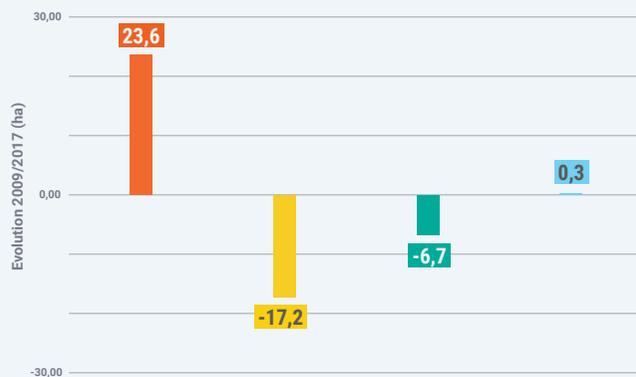
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**17%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**2 502 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

94%

### Hors périmètre

6%

0%  
**Protection forte**

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **4<sup>e</sup>/22 massifs**
  - Gisement potentiel du massif : **48%** (hors contraintes)
  - Points noirs d'exploitation : **13**
- Leurs natures
- ✗ **12** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ **0** autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

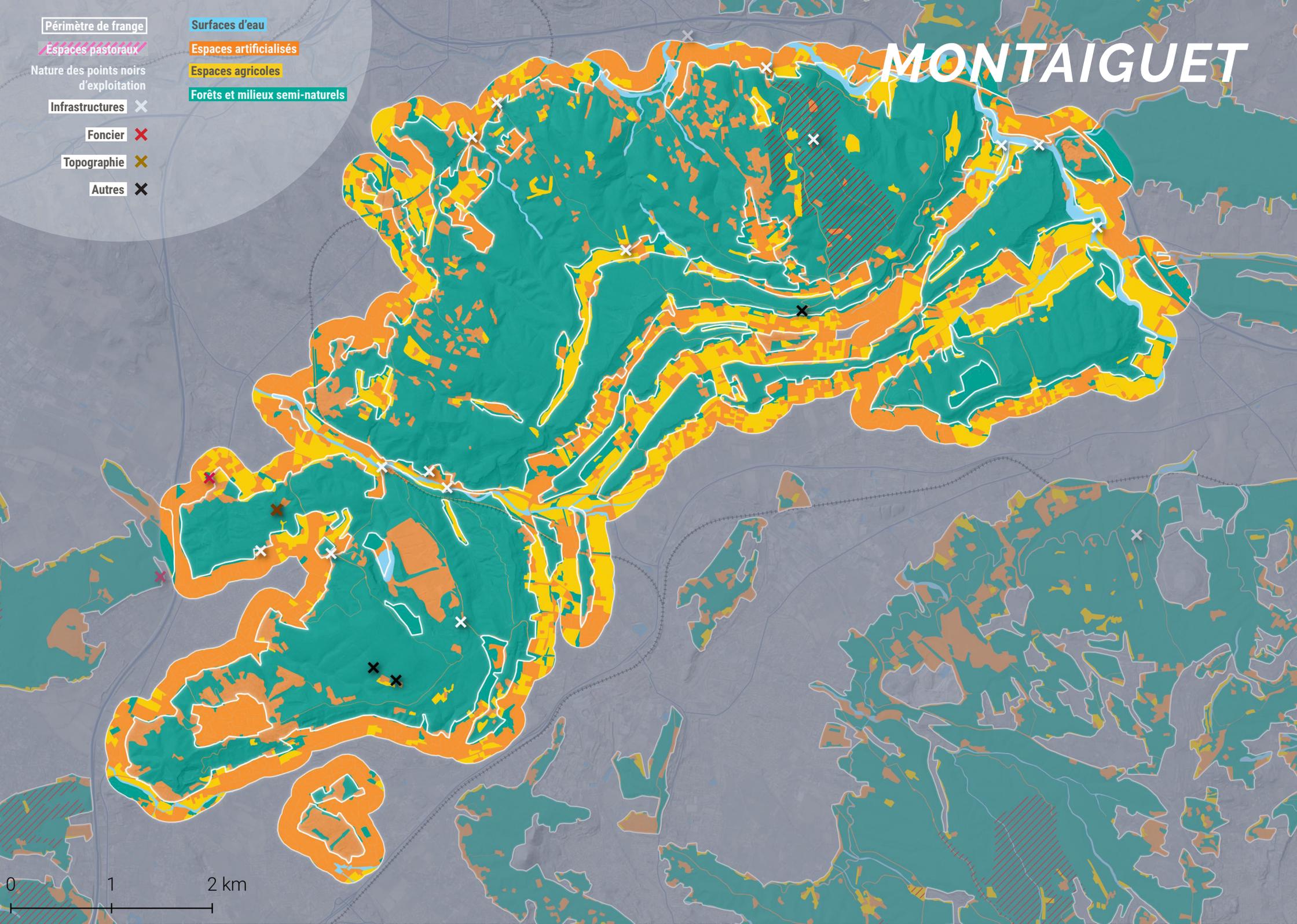
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**376 ha** de pâturages\*

# MONTAIGUET

- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

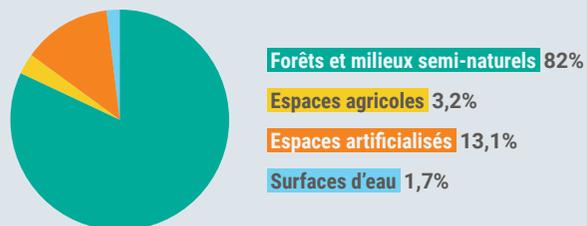


0 1 2 km

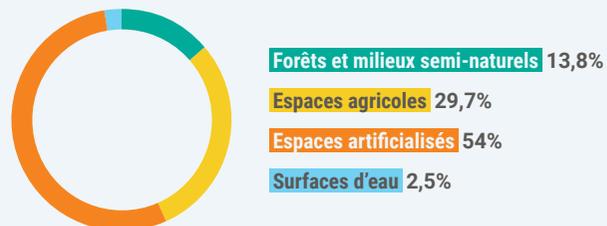
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

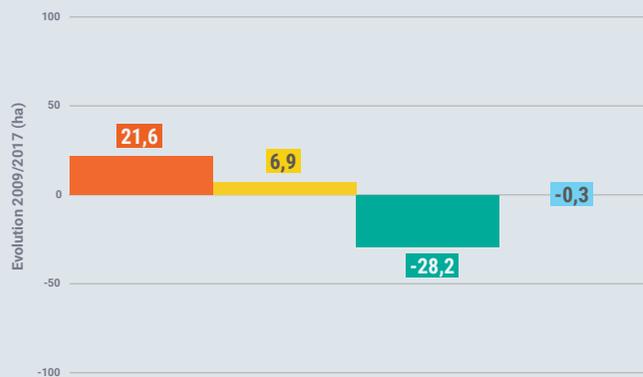
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



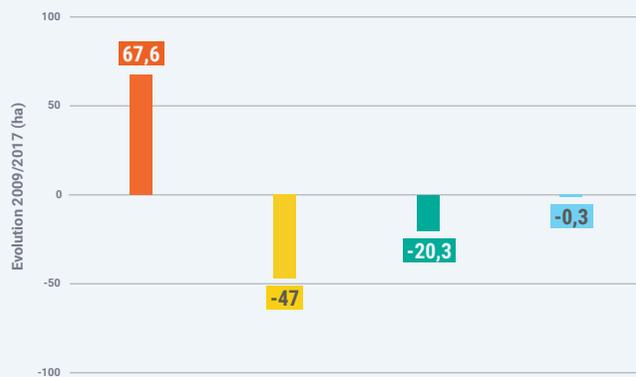
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



24% de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



1 grands feux depuis 1974\*  
520 ha incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

0%

Hors périmètre

0%

100%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : 9<sup>e</sup>/22 massifs
- Gisement potentiel du massif : 65% (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : 20
  - ✗ 15 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ 1 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ 1 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ 3 autre(s) point(s) noir(s)

Leurs natures

## PASTORALISME

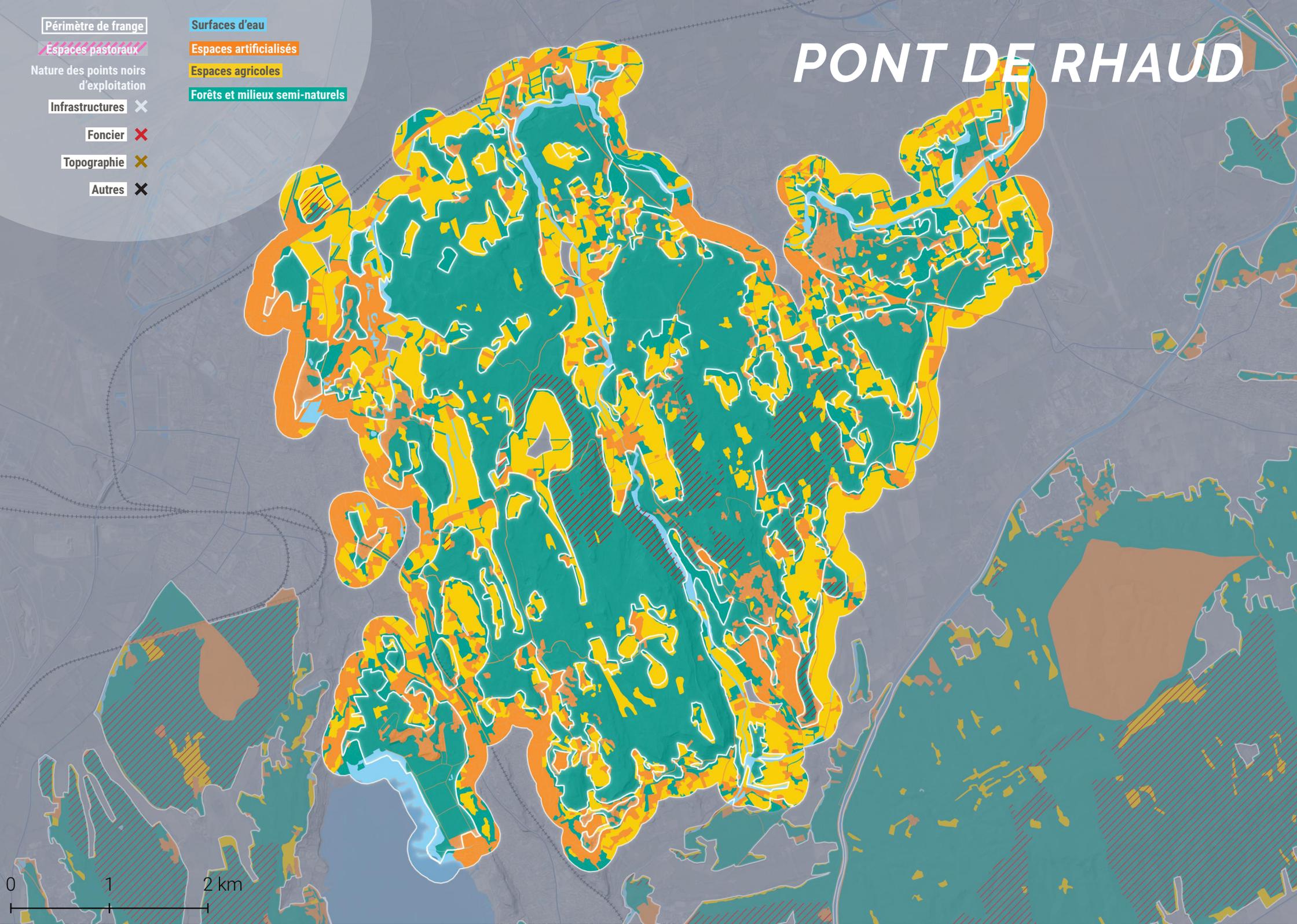
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



113 ha de pâturages\*

# PONT DE RHAUD

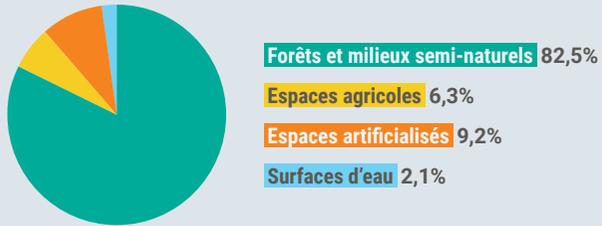
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures ✕
- Foncier ✕
- Topographie ✕
- Autres ✕
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



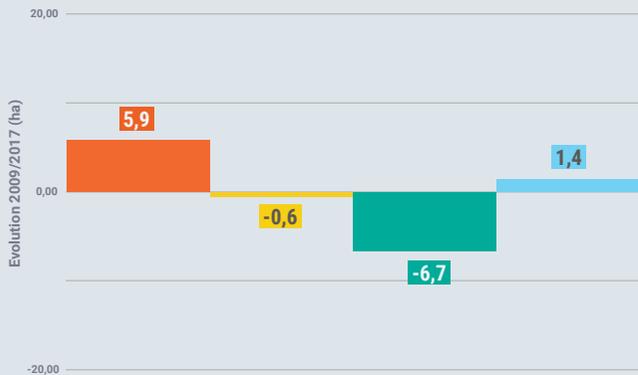
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



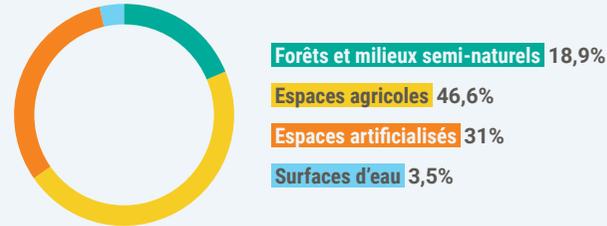
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



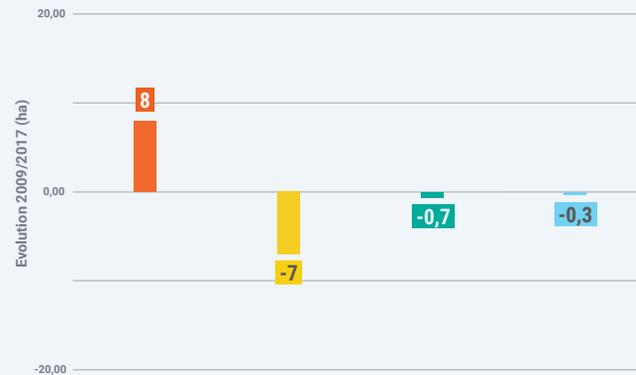
**21%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**0** grands feux depuis 1974\*  
**0 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

2%

### Hors périmètre

4%

94%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **6°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **73%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **0**

Leurs natures

- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **0** autre(s) point(s) noir(s)

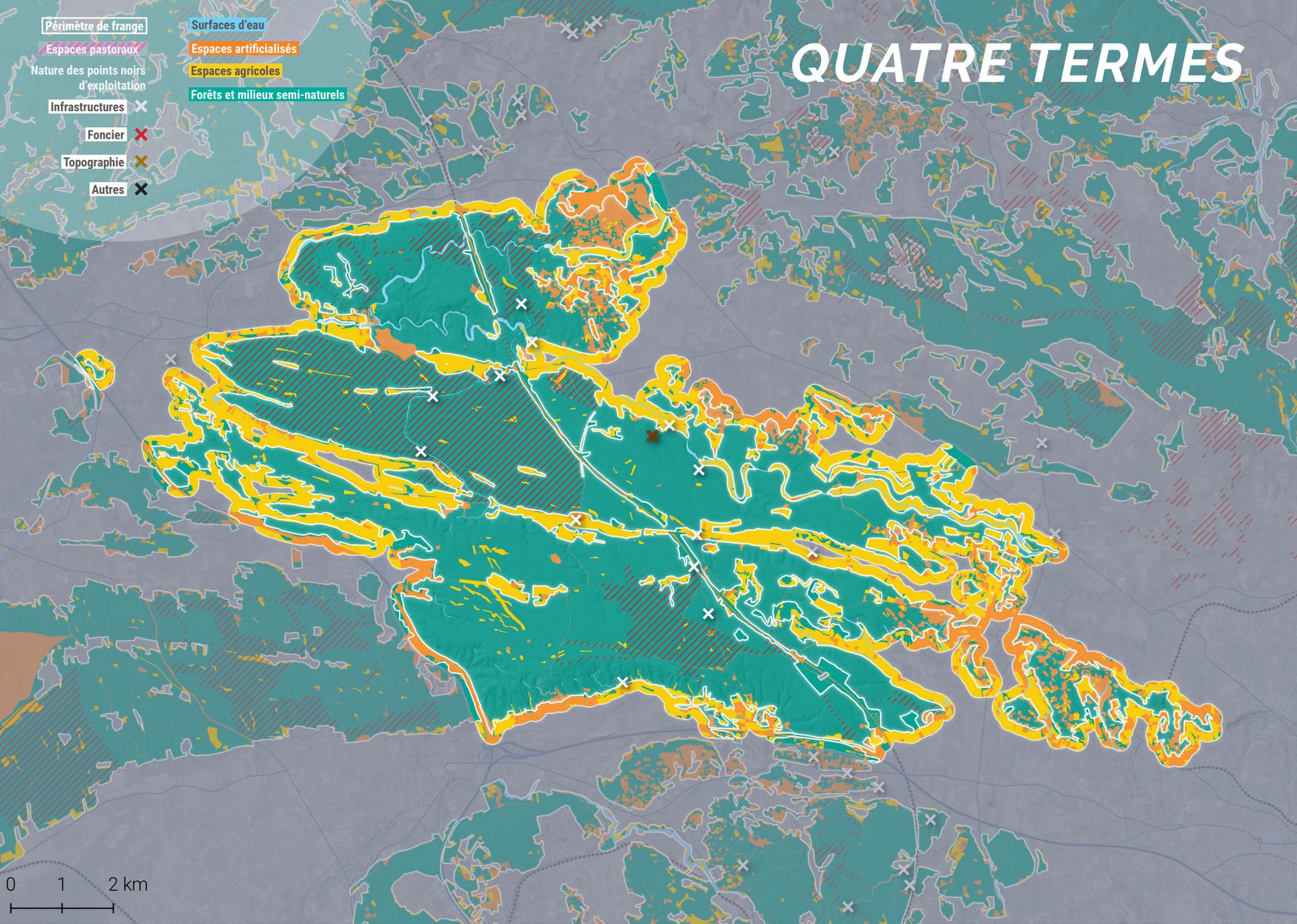
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**219 ha** de pâturages\*

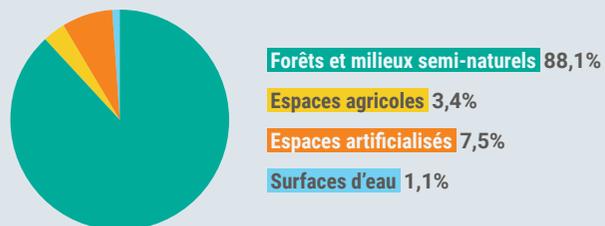
# QUATRE TERMES



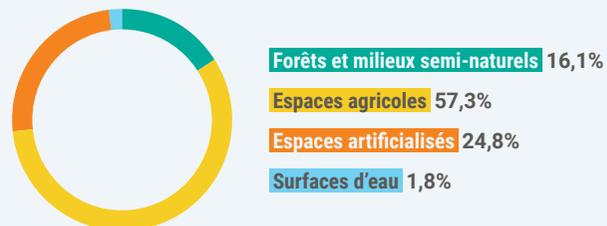
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

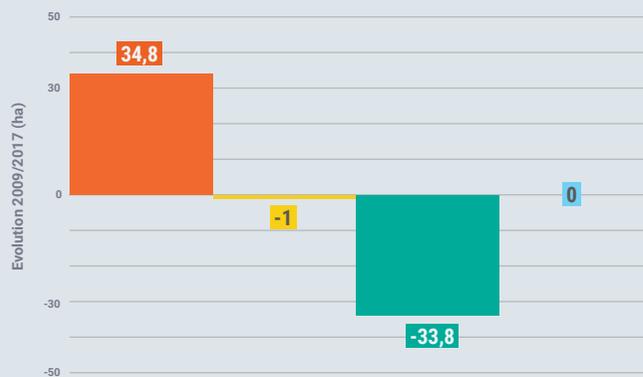
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



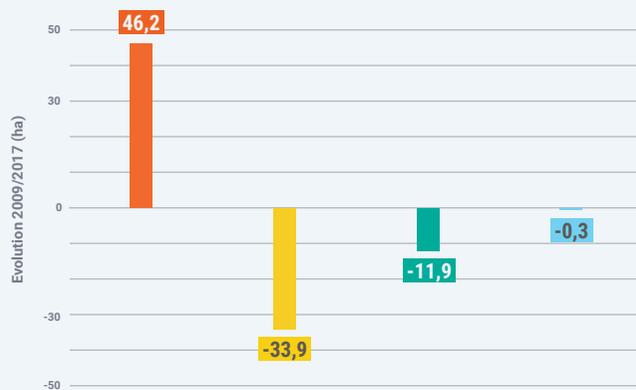
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**16%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**4** grands feux depuis 1974\*  
**5 868 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

87%

Hors périmètre

0%

13%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **5°/22 massifs**
  - Gisement potentiel du massif : **26%** (hors contraintes)
  - Points noirs d'exploitation : **16**
- Leurs natures
- ✗ **15** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ **1** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ **0** autre(s) point(s) noir(s)

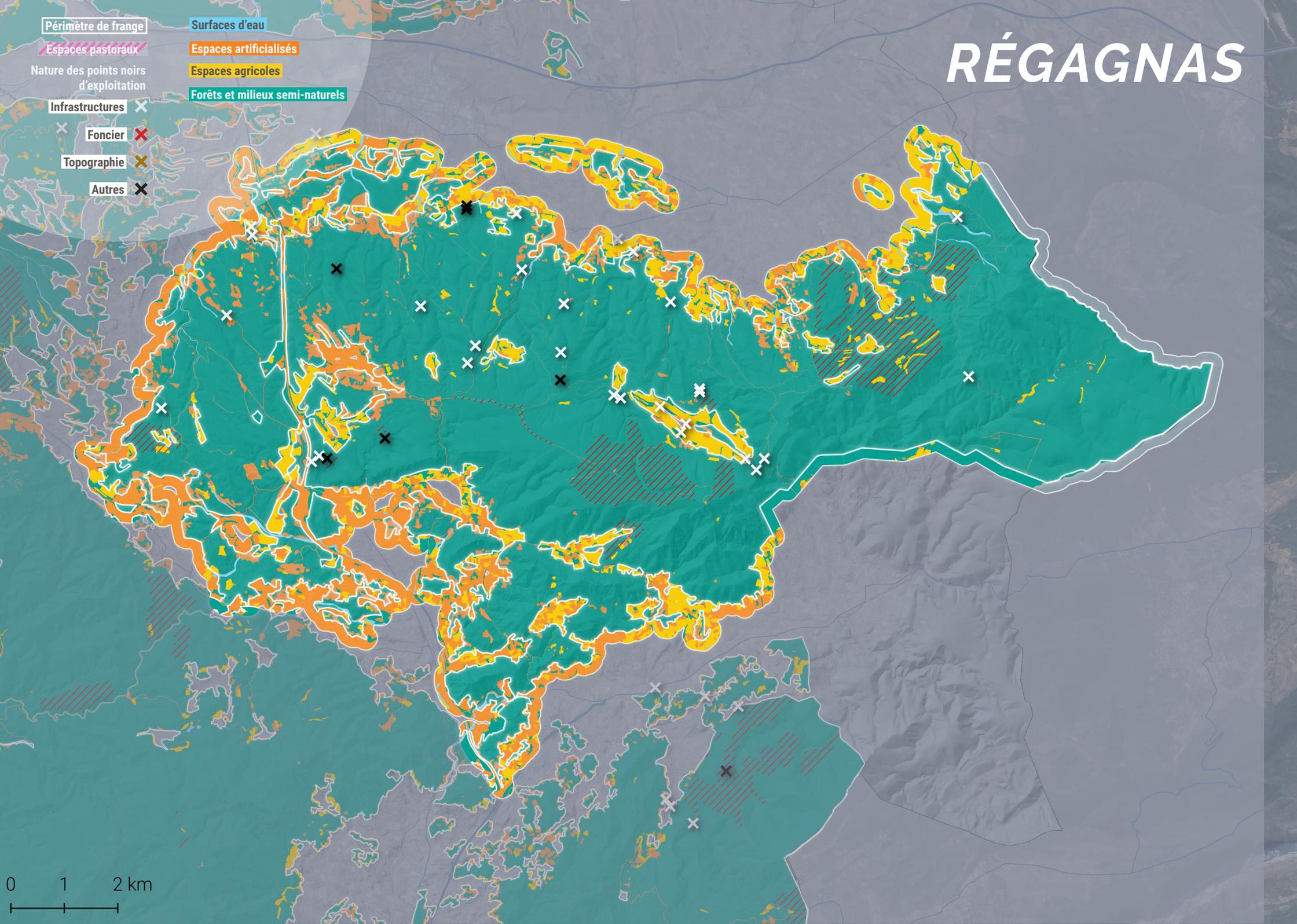
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**1 887 ha** de pâturage\*

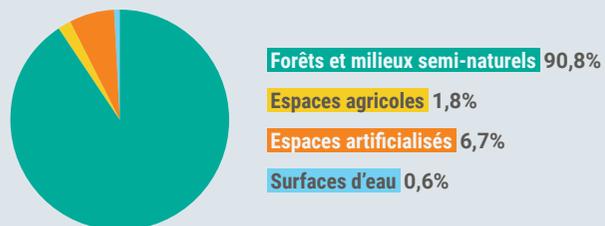
# RÉGAGNAS



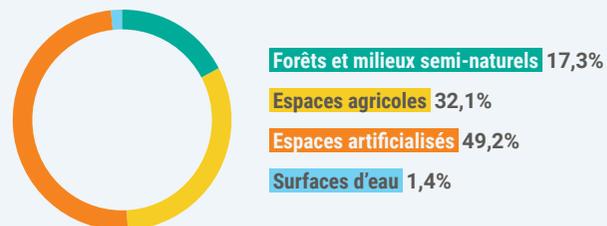
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



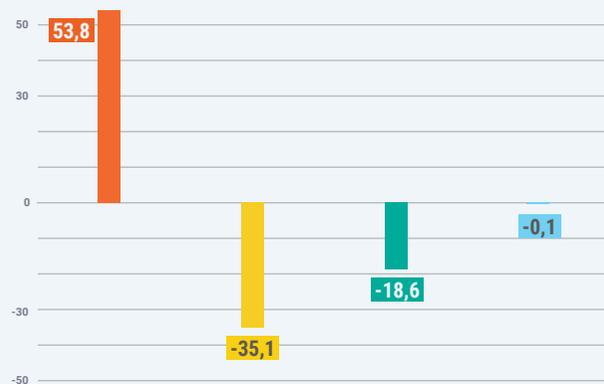
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**32%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**6** grands feux depuis 1974\*  
**3 140 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

4%

### Hors périmètre

96%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **10°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **69%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **35**

Leurs natures

- ✗ **29** point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ **0** point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ **6** autre(s) point(s) noir(s)

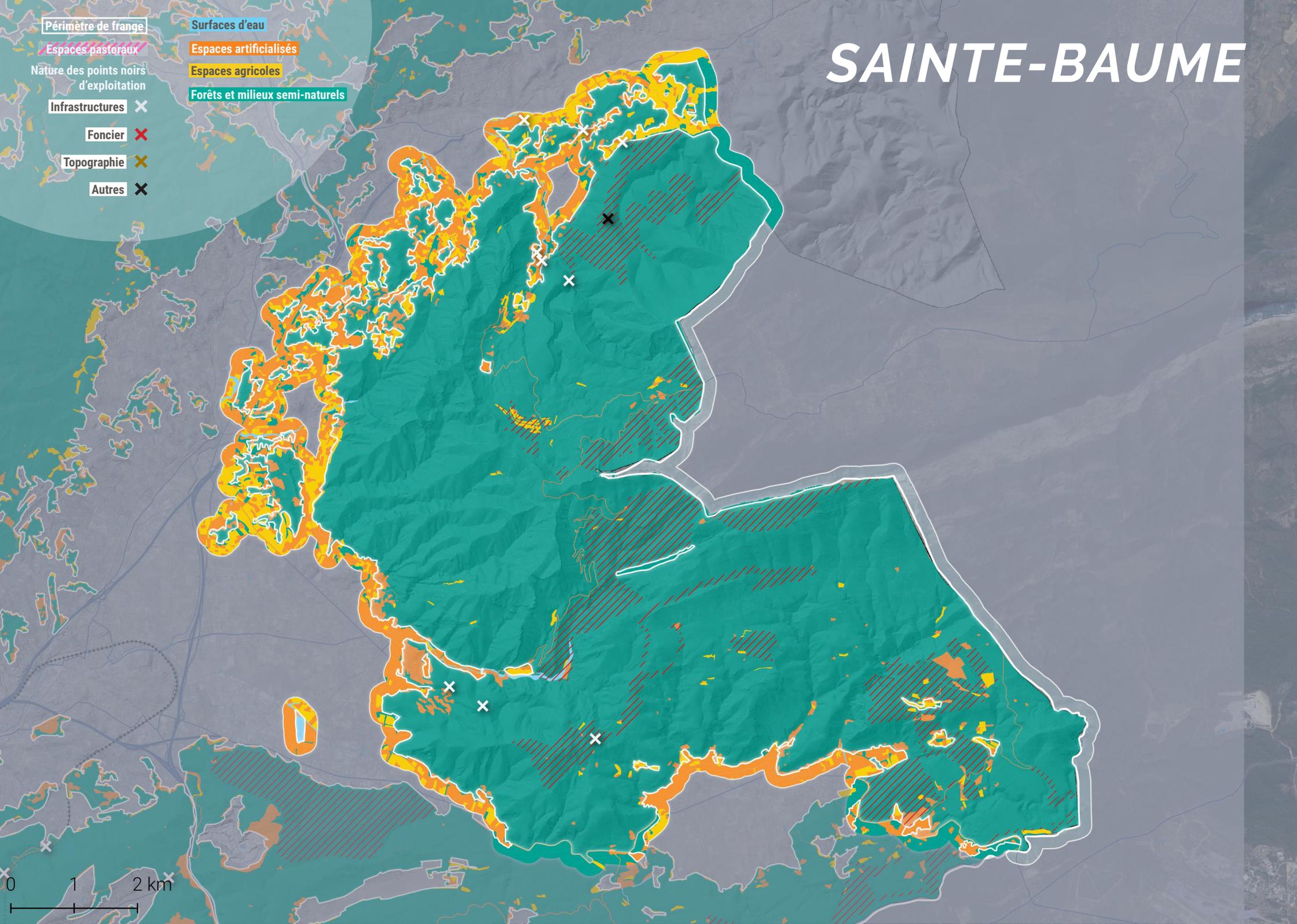
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**677 ha** de pâturages\*

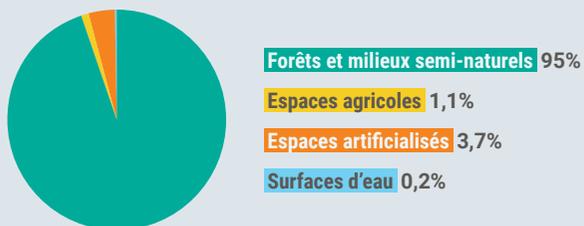
# SAINTE-BAUME



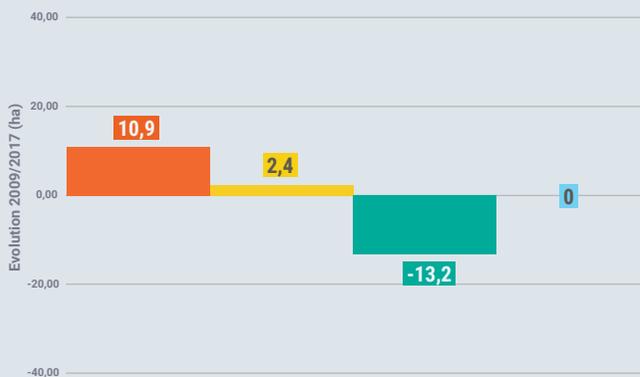
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



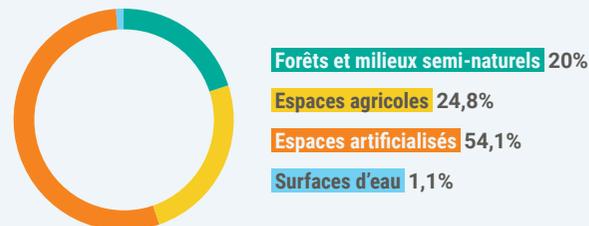
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



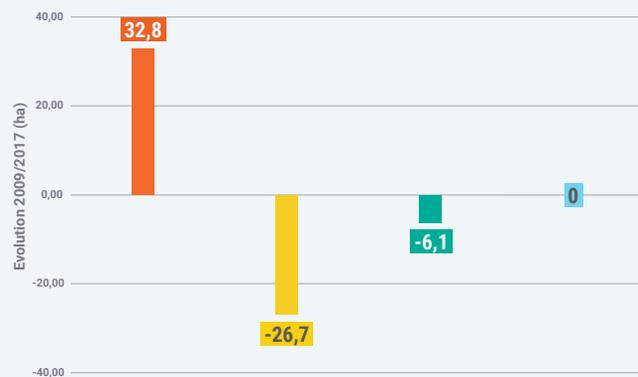
40% de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



2 grands feux depuis 1974\*  
875 ha incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

99%

Hors périmètre

0%

1%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **20°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **55%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **10**

Leurs natures

- ✗ 9 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ 1 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

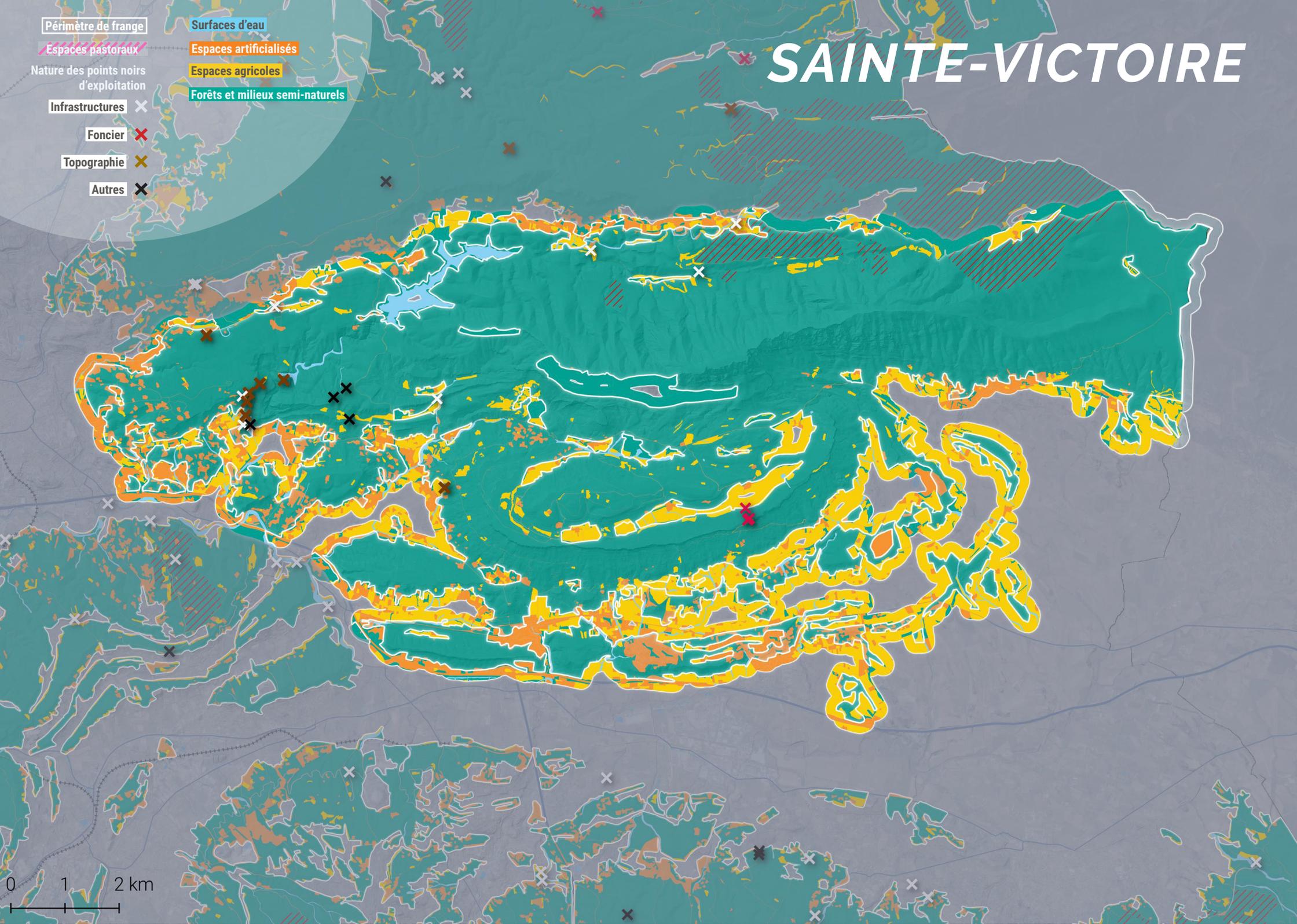
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



1 104 ha de pâturages\*

# SAINTE-VICTOIRE

- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures
- Foncier
- Topographie
- Autres
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

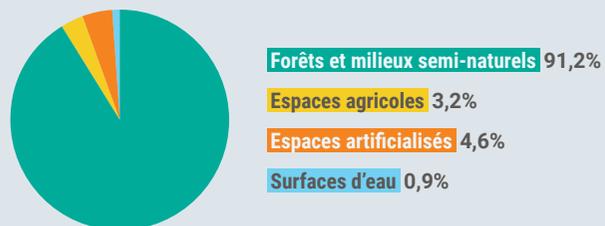


0 1 2 km

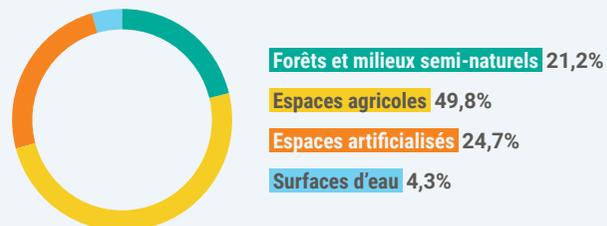
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

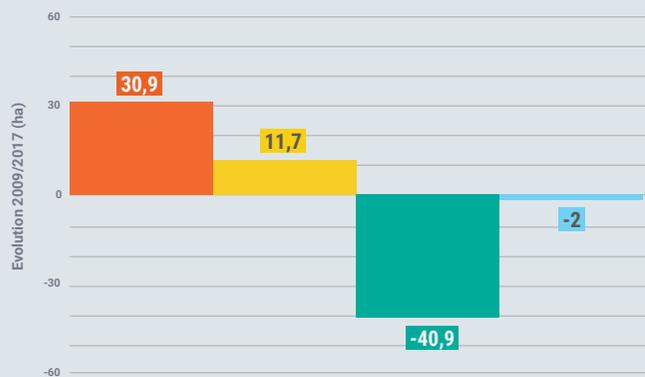
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



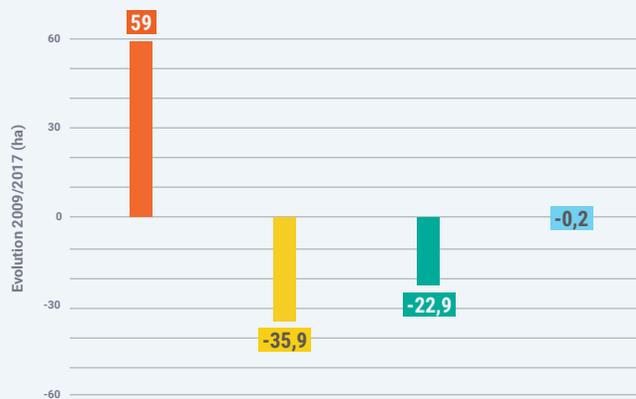
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



24% de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



3 grands feux depuis 1974\*  
6 148 ha incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

### Gestion

71%

### Hors périmètre

27%

2%  
Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **19°/22 massifs**
- Gisement potentiel du massif : **47%** (hors contraintes)
- Points noirs d'exploitation : **21**

Leurs natures

- ✗ 7 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ 3 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ 7 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ 4 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

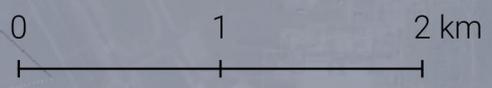
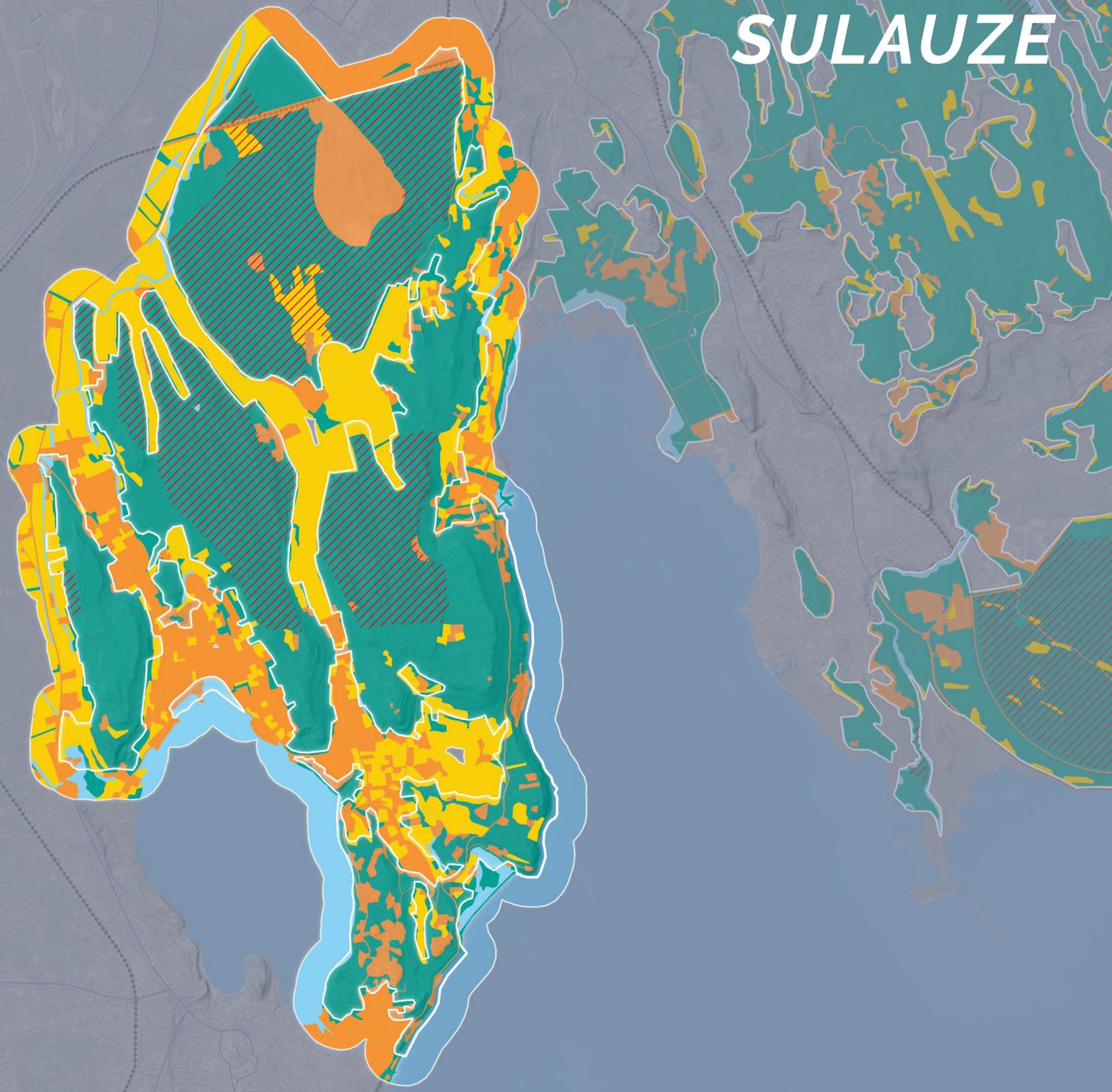
SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



344 ha de pâturages\*

# SULAUZE

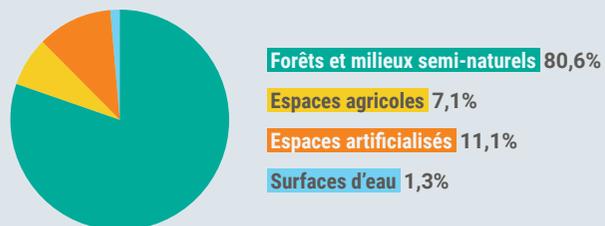
- Périmètre de frange
- Espaces pastoraux
- Nature des points noirs d'exploitation
- Infrastructures ✕
- Foncier ✕
- Topographie ✕
- Autres ✕
- Surfaces d'eau
- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels



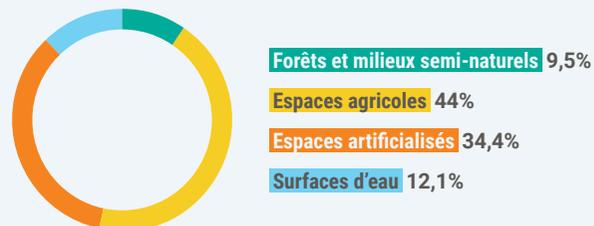
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

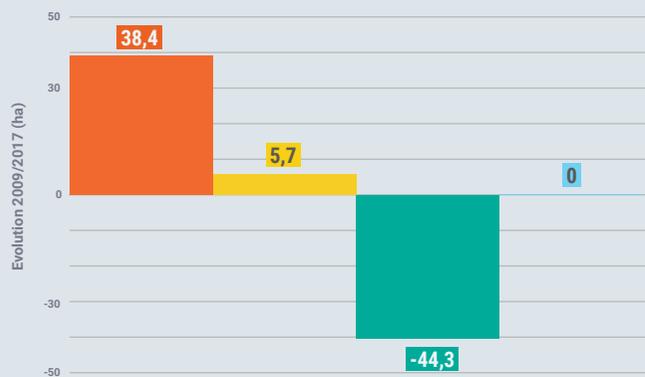
### Occupation du sol du massif 2017



### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



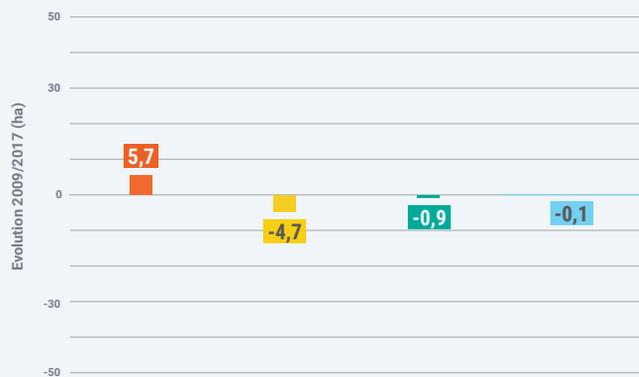
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



**21%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Friches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**0** grands feux depuis 1974\*  
**0 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

0%

Hors périmètre

100%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

● Priorité du massif : **8°/22 massifs**

● Gisement potentiel du massif : **24%** (hors contraintes)

● Points noirs d'exploitation : **0**

Leurs natures

- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
- ✗ 0 autre(s) point(s) noir(s)

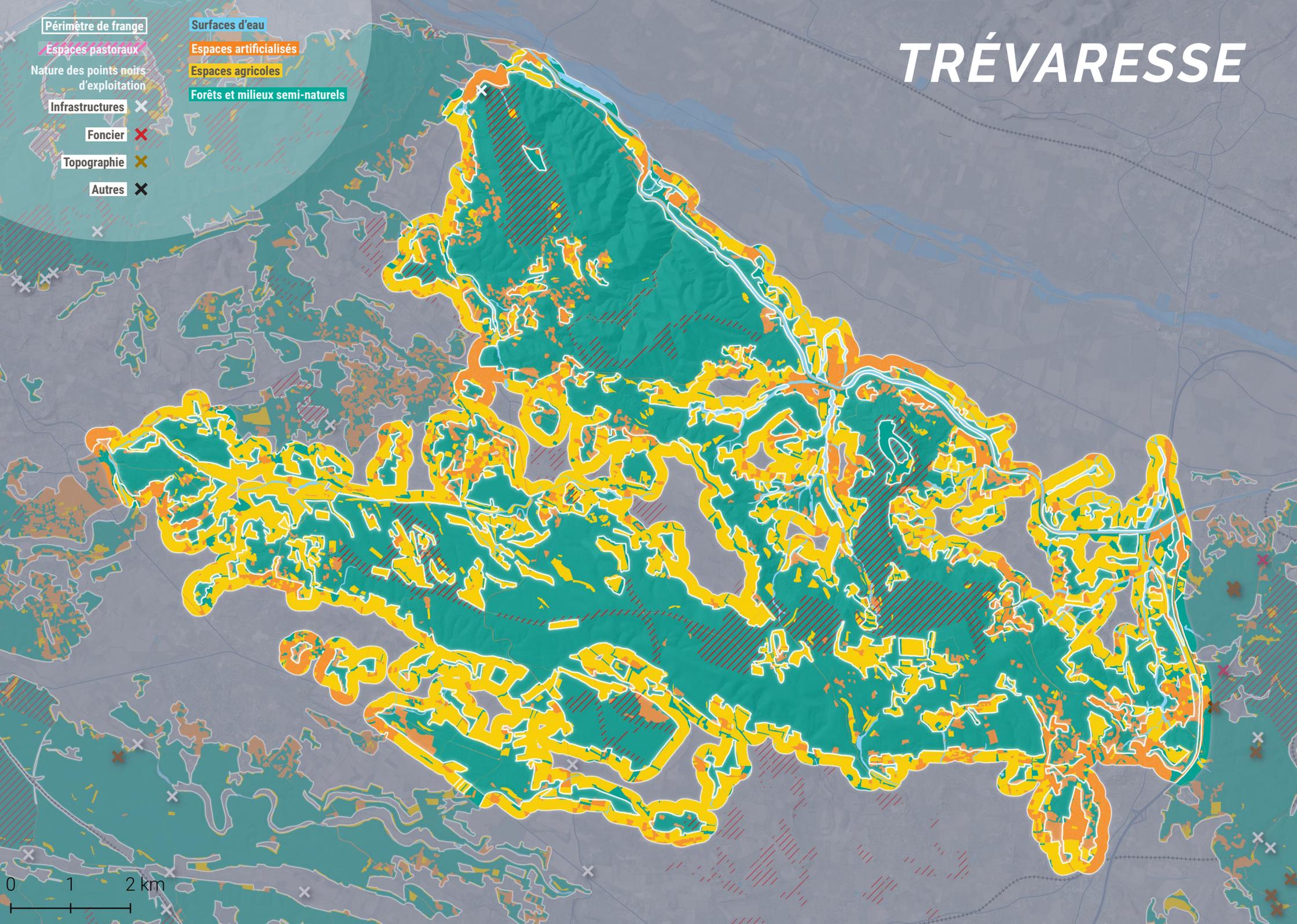
## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**428 ha** de pâturages\*

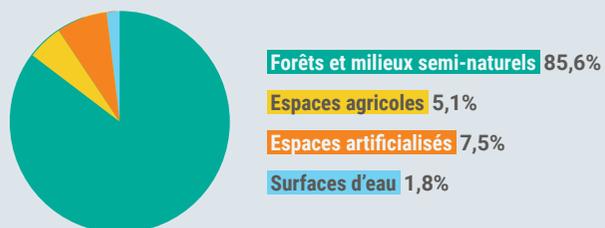
# TRÉVARESSE



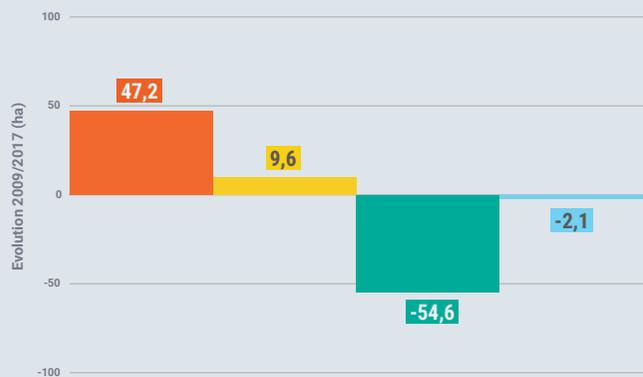
## PRESSIONS (URBANISATION, FEU)

SOURCES MOS MÉTROPOLITAIN 2017 - PROMÉTHÉE - TRAITEMENTS AUPA

### Occupation du sol du massif 2017



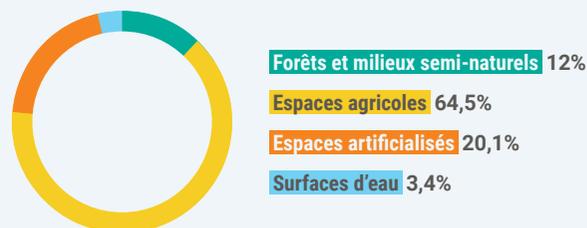
### Évolution de l'occupation du sol des massifs 2009-2017 (en ha)



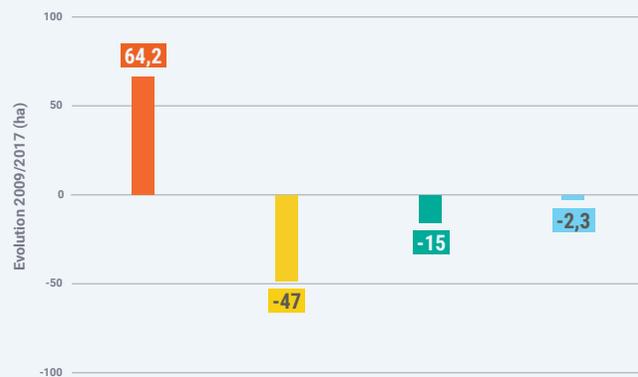
**36%** de friches dans l'espace agricole du massif

MOS 2017 / Fiches agricoles et délaissés arborés en zones agricoles

### Occupation du sol des franges du massif\* en 2017



### Évolution de l'occupation du sol des franges du massif\* 2009-2017 (en ha)



**2** grands feux depuis 1974\*  
**2 340 ha** incendiés

\*feu de plus de 100 hectares

\* Les franges de massifs sont déterminées selon une zone de 200 mètres au-delà du périmètre du massif.

\* L'évolution de l'occupation du sol des franges des massifs permet d'évaluer les pressions qui s'exercent sur ces espaces.

## BIODIVERSITE DISPOSITIFS DE PROTECTIONS

Gestion

0%

Hors périmètre

99%

Protection forte

SOURCE AUPA

**Gestion** : périmètres contractuels et de gestion régis par des chartes et des documents d'objectifs (ex. PNR, sites Natura 2000) dont le niveau de protection est modéré à faible

**Protection forte** : protection soit foncière (garantissant durablement la vocation naturelle des espaces acquis par les gestionnaires, ex. site du Conservatoire du littoral) soit réglementaire (réglementant fortement les usages et activités humaines telles que les réserves naturelles)

**Hors périmètre** : espaces naturels non soumis à des protections. Des inventaires naturalistes peuvent néanmoins exister (ZNIEFF...)

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

SOURCE ETUDE MÉTROPOLÉ - FILIÈRE BOIS SEPT. 2020

- Priorité du massif : **1°/22 massifs**
  - Gisement potentiel du massif : **24%** (hors contraintes)
  - Points noirs d'exploitation : **0**
- Leurs natures
- ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux infrastructures
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) aux fonciers
  - ✗ 0 point(s) noir(s) lié(s) à la topographie
  - ✗ 0 autre(s) point(s) noir(s)

## PASTORALISME

SOURCE RPG 2020 - ESTIVES ET LANDES



**680 ha** de pâturages\*



# Intégration de la forêt dans les documents de planification - SCoT

Depuis la réforme de 2020, les SCoT sont organisés autour de deux principaux documents : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Les annexes comprennent notamment le diagnostic et l'évaluation environnementale. Nous présentons ici le contenu de ces documents au regard de la protection des espaces naturels.

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

- > Fixer par tranche de 10 ans, des objectifs de réduction du rythme l'artificialisation.
- > Fixer une stratégie de mise en valeur de la qualité des espaces naturels et forestiers.
- > Fixer des objectifs de protection des espaces naturels et forestiers.
- > Fixer des objectifs d'implantation d'équipements structurants pour les filières liées à la valorisation de la forêt (scierie, plateforme bois-énergie...).

## LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

- > Fixer les modalités de protection des espaces en termes de biodiversité et de continuités écologiques.
- > Spatialiser les objectifs de modération de consommation d'espace en atteignant 50% de réduction par rapport à la période 2011-2021.
- > Définir des secteurs d'ouverture à l'urbanisation sous condition d'atteindre des objectifs renforcés en termes de performances environnementales.
- > Mettre en avant dans les performances environnementales les filières locales du bois : construction, énergie.

## LE DIAGNOSTIC : DRESSER UN PORTRAIT DES MASSIFS NATURELS/ ENJEUX ET USAGES

- > Cartographier les gisements forestiers, les outils et les contraintes d'exploitations (dessertes, équipements, points noirs,...).
- > Faire l'inventaire des entreprises liées à l'exploitation forestière et le nombre d'emplois associés.
- > Analyse de la consommation des espaces forestiers.
- > Faire l'état des massifs forestiers (surfaces, qualité des peuplements, gisements, domanialité...)
- > Faire l'état des protections environnementales et des politiques territoriales liées à la forêt.
- > Dresser les différentes aménités des forêts au profit des populations (attrait paysager, etc.)

## Rappel du code de l'urbanisme

### Article L141-3 / Le Projet d'aménagement stratégique du Scot

*Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.*

*Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.*

*Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.*

### Article R141-6

*Les documents graphiques localisent les espaces ou sites à protéger en application du 2° de l'article L. 141-10.*

# Intégration de la forêt dans les documents de planification - PLU(i)

Nous choisissons ici d'aborder la forêt dans les PLU(i) à travers les outils qu'offrent ce document de planification pour préserver et valoriser les espaces naturels. Nous allons aborder les PLU(i) à travers le zonage N et son règlement qui sont les outils de prédilection de protection des espaces naturels. Nous verrons ainsi ce qu'implique un classement en zone N des espaces forestiers et les éléments à faire apparaître dans le diagnostic, le PADD et le règlement.

## LES CONDITIONS DE CLASSEMENT EN ZONE N

L'article R151-24 décrit les conditions de classement en zone naturelle, dite N des secteurs du territoire. Peuvent être classés en zone N :

> Les secteurs à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux et des espaces naturels d'un point de vue esthétique, paysager ou historique

### DANS LE DIAGNOSTIC

- Identifier les éléments du paysage qui comprennent un aspect esthétique en repérant par exemple des cônes de vues mettant en valeur ces éléments remarquables sur le territoire.
- Identifier les éléments du paysage qui présentent un caractère culturel ou historique important, en mettant en valeur par exemple des peintures emblématiques représentant ces paysages.
- Identifier un patrimoine bâti qui s'inscrit dans un socle paysager naturel.

### DANS LE PADD

- Favoriser la protection des espaces naturels, notamment vis-à-vis de l'urbanisation.
- Présenter la progression de la forêt par une gestion raisonnée afin de limiter la fermeture des paysages.
- Favoriser la conservation des coupures d'urbanisation et paysagères.
- Contenir le développement urbain autour des enveloppes urbaines existantes.
- Afficher les objectifs de réduction de la consommation d'espaces.

## Rappel du code de l'urbanisme

### Article r151-24

Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N ».  
Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- 1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- 2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- 3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
- 4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
- 5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

### Article r151-25

Peuvent être autorisées en zone N :

- 1° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 Du code rural et de la pêche maritime ;
- 2° Les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination et aménagements prévus par les articles L. 151-11, L. 151-12 Et L. 151-13, Dans les conditions fixées par ceux-ci.

## > Secteur à protéger en raison de l'existence d'une exploitation forestière

### DANS LE DIAGNOSTIC

- Identifier les espaces d'exploitation forestière et les infrastructures permettant cette exploitation.
- Approfondir le diagnostic sylvicole sur les points clés des conditions d'exploitations.
- Réaliser un inventaire des gisements forestiers,
- Analyser les surfaces et qualités des peuplements.
- Identifier les statuts de propriété des tènements.
- Identifier les points noirs d'exploitation (infrastructure, foncier, topographie,...).
- Organiser un atelier avec les professionnels locaux afin d'établir une cartographie des enjeux.
- Faire un état des lieux des documents existants (charte forestière, schéma de desserte forestière, plan de massif).

### DANS LE PADD

- Identifier le bois comme une ressource du territoire.
- Encourager l'exploitation forestière, vecteur d'une économie locale.
- Encourager l'utilisation du bois dans la construction ou l'énergie.

## > Secteur à protéger en raison de leur caractère naturel et écologique

### DANS LE DIAGNOSTIC

- Identifier les espaces naturels et les espaces comprenant un caractère écologique en se référant par exemple au SRCE.
- Identifier et cartographier les protections environnementales et les paysages remarquables.

### DANS LE PADD

- Intégrer un volet sur la protection de la trame verte et bleue.
- Nommer les massifs et les espaces naturels reconnus et d'envergure dans les projets de territoires.

### DANS LE RÉGLEMENT

- Proposer des sous-zonages en zone N permettant de faire apparaître le rôle multifonctionnel de la forêt - enjeux économiques, socioculturels ou environnementaux.

## > Secteur à protéger en raison de la protection vis à vis des risques naturels

### DANS LE DIAGNOSTIC

- Identifier les espaces soumis aux risques notamment le risque incendie.
- Identifier les interfaces agricoles à conserver / à renforcer

## Article L151-11

*I.-Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :*

*1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L.151-13, Les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 Du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*

*II.-Dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière*

## LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION EN ZONE N

Les zones N ont un principe d'inconstructibilité, sauf exceptions décrites au règlement selon l'article R151-25. Ainsi sont autorisées en zone N:

### > Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière

#### DANS LE DIAGNOSTIC

- Recensement des constructions en lien avec l'exploitation forestière

#### DANS LE PADD

- Inscrire la volonté d'exploiter la ressource forestière du territoire

### > Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière

## LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES EN ZONE N

### > Les bâtiments d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes

Les règles d'extensions et d'annexes des constructions existantes ne doivent pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Ces règles dépendent du contexte du territoire, cependant un certain nombre d'éléments peuvent être réglementés.

#### DANS LE RÈGLEMENT

- limiter la taille maximale de l'extension et de l'annexe.
- limiter la taille maximale possible de l'ensemble de la construction (existant + extension + annexes).
- définir le type de construction considérée comme annexe.
- établir la distance maximale d'implantation de l'annexe depuis la construction initiale.

## Rappel du code de l'urbanisme

### Article L151-13

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

1° Des constructions ;

2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire. Sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

## > Le règlement peut désigner des bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination

Comme les annexes et les extensions, le changement de destination ne doit pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination implique que la construction existante n'ait plus son usage initial. Ces bâtiments, généralement anciennement agricoles, peuvent se transformer en logements. Il est important de bien repérer ces constructions et d'indiquer leur possibilité ou non de changer de destination. En effet il est préférable de ne pas anthropiser des espaces naturels qui rentreraient en conflit d'usage avec des exploitants ou perturberaient la biodiversité locale.

### DANS LE DIAGNOSTIC

- Identifier les constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination.
- Établir une fiche descriptive de la construction avec un certain nombre d'éléments :
  - référence cadastrale ;
  - identification précise du bâtiment ou de la partie de la construction concernée ;
  - condition d'accès et présence suffisante de l'ensemble des réseaux ;
  - photos du bâtiment concerné ;
  - usage projeté et argumentaire relatif à la non compromission de l'activité agricole ou sylvicole.

### DANS LE RÈGLEMENT

- Énoncer clairement la notion de construction :
  - une construction ou bâtiment doit être nécessairement couvert et clos ;
  - doit faire au minimum 40m<sup>2</sup> d'emprise au sol et de surface de plancher.

## PRESCRIPTIONS ET ESPACES PROTÉGÉS

*Le règlement du PLU peut définir des espaces particuliers qu'il convient de protéger en dehors d'une logique de zonage du fait des composantes particulières des espaces naturels.* (article L113-1 du code de l'urbanisme)

### > Espace boisé classé

- Le classement en EBC peut porter sur : des espaces boisés, des bois, des forêts, des parcs à conserver, à protéger ou à créer (relevant ou non du régime forestier), qu'ils soient enclos ou non, attenants ou non à des habitations.
- Il peut s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou plantations d'alignements.

### > Emplacement réservé

- Indiquer des emplacements réservés pour améliorer les accès aux gisements (entrée et sortie) notamment sur les points durs (infrastructures insuffisantes, virages, ...).
- Identifier les éléments de paysages et arbres remarquables (art. L151-23 et L151-19 du CU).









AGENCE D'URBANISME  
PAYS D'AIX - DURANCE

Le Mansard Bât C 4<sup>e</sup> étage  
1 Place Martin Luther King - Avenue du 8 mai 1945  
13090 Aix-en-Provence

04 42 23 12 17 - [aupa@aupa.fr](mailto:aupa@aupa.fr) - [www.aupa.fr](http://www.aupa.fr)